



Cultivons la transition énergétique

Tous acteurs !



PLAN
**CLIMAT
AIR
ENERGIE**
TERRITORIAL
THOUARSAIS

EVALUATION MI-PARCOURS



JUIN 2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I.	LE PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS.....	1
II.	L'EVALUATION A MI-PARCOURS.....	2
1.	Rappel du cadre légal.....	2
2.	Vocation du rapport	2
3.	Méthodologie de travail	3

PARTIE 1 : EVALUATION DES DONNEES CHIFFREES

I.	EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE.....	4
1.	Une baisse des consommations marquée par l'évolution du secteur industriel	4
2.	Les produits pétroliers restent la première source d'énergie consommée	6
3.	Evaluation de l'atteinte des objectifs	7
II.	EVOLUTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.....	8
1.	Des émissions de gaz à effet de serre en baisse pour tous les secteurs.	8
2.	Une vigilance à maintenir pour le protoxyde d'azote	10
3.	Evaluation de l'atteinte des objectifs	11
III.	FOCUS SUR LES SECTEURS INDUSTRIELS, TERTIAIRE ET TRANSPORT	12
1.	Le secteur industriel	12
2.	Le secteur tertiaire	13
3.	Le secteur du transport	14
IV.	EVOLUTION DES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES.....	16
V.	EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE	21
1.	Rappel de la stratégie de production d'EnR.....	21
2.	Bilan de la production d'énergie renouvelable (EnR) de 2015 à 2021.....	21
3.	Le bilan TEPOS 2021.....	22
4.	Bilan de la production d'énergie par rapport aux objectifs du PCAET.....	22
5.	Estimation de l'atteinte de l'objectif TEPos	23
VI.	CONCLUSION	25

PARTIE 2 : EVALUATION DES ACTIONS

I.	SYNTHESE DE L'EVALUATION DES ACTIONS.....	27
II.	AVANCEMENT DETAILLE DES ACTIONS ET FREINS IDENTIFIES.....	30
III.	CONCLUSION	41

INTRODUCTION

I. Le PCAET de la Communauté de Communes du Thouarsais

Le Plan Climat Air Energie Territorial constitue la feuille de route de la transition énergétique et climatique du territoire pour 6 ans (2019-2025). C'est un outil de planification qui doit permettre d'atténuer l'ampleur du changement climatique tout en s'adaptant à ses effets déjà observés ou prévisibles.

La loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015 vise un objectif de réduction de la consommation énergétique finale de 20% en 2030 par rapport à 2012. La CCT, dans le cadre de son PCAET se fixe un objectif plus ambitieux de 27% de réduction des consommations énergétiques de son territoire par rapport à 2015.

La CCT se donne comme objectif la maîtrise des consommations énergétiques dans les secteurs suivants :

- -27 % (-80 GWh) sur le secteur résidentiel ;
- -30 % (-10 GWh) sur le secteur transport de personnes ;
- -30 % (-60 GWh) sur le secteur transport de marchandises ;
- -31 % (-30 GWh) sur le secteur tertiaire ;
- -16 % (-10 GWh) sur le secteur agricole ;
- -26 % (-60 GWh) sur le secteur industriel.

Le territoire se fixe également pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de son territoire de 33% d'ici 2030 et de 75% d'ici 2050 par rapport à 2015. Les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques sont fixés à -40% d'ici 2030 et de -48% d'ici 2050 par rapport à 2010.

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, l'outil Destination TEPOS a permis d'identifier les potentiels de production d'énergies renouvelables du territoire et de prioriser les sources à développer.

La CCT se donne en matière de production d'EnR et d'optimisation des réseaux la stratégie suivante :

- + 90 GWh, pour le biogaz ;
- + 20 GWh, pour la géothermie et l'aérothermie ;
- + 60 GWh pour le solaire photovoltaïque ;
- + 10 GWh pour le solaire thermique ;
- + 250 GWh pour l'éolien.

Si le territoire respecte tous les objectifs qu'il s'est fixé en termes de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables, alors 96% des consommations énergétiques seront couvertes par des productions d'énergies renouvelables locales en 2030.

Pour atteindre ces objectifs, le PCAET comprend un programme d'action ambitieux qui s'articule autour de 6 axes :

- Un bâti économe en énergie et adapté au changement climatique ;

- Un mix énergétique renouvelable puissant et citoyen ;
- Un développement économique accentué par la transition énergétique ;
- Une mobilité durable adaptée au milieu rural ;
- Des Thouarsais engagés au quotidien dans la transition énergétique ;
- Un territoire adapté aux changements climatiques.

II. L'évaluation à mi-parcours

1. Rappel du cadre légal

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est établi pour une période de 6 ans. Après 3 ans d'application il doit faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours conformément à l'article R229-51 du code de l'environnement. Le but de cette évaluation est de faire un point d'étape dans une logique d'amélioration continue en examinant l'avancement des actions et le chemin parcouru par rapport aux objectifs déterminés dans le cadre de la stratégie. L'évaluation à mi-parcours permet ainsi de réajuster le PCAET si besoin et de relancer des dynamiques. Cette évaluation doit être qualitative et quantitative.

Ce que dit la réglementation :

Article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales : « Les EPCI (...), lorsqu'ils ont adopté le PCAET, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET et avec le SRCAE, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire ».

Article R.229-51 du code de l'environnement : « IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

2. Vocation du rapport

L'évaluation à mi-parcours a pour objectifs :

- De réaliser une analyse de l'évolution des données du territoire depuis son adoption,
- D'évaluer l'avancement des actions du PCAET,
- D'identifier les difficultés et les leviers d'action,
- D'identifier les enjeux pour les prochaines années,
- D'anticiper la révision du PCAET attendue en 2026.

Ce document prépare donc l'action de la collectivité pour les prochaines années et d'ici la mise à jour du PCAET. Il est l'occasion d'ajuster la mise en œuvre du programme d'actions en s'appuyant notamment sur un bilan des avancées réalisées et des difficultés rencontrées. De nouvelles actions peuvent également être ajoutées ou supprimées.

Le bilan à mi-parcours permet d'anticiper les améliorations potentielles sur la durée afin d'atteindre les objectifs stratégiques.

3. Méthodologie de travail

L'élaboration de ce rapport a été pilotée en interne avec les données de l'AREC (Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat), de l'INSEE et d'ATMO Nouvelle-Aquitaine.

Lors de l'élaboration du diagnostic du PCAET (en 2018), les dates de données disponibles étaient variables en fonction des secteurs d'activité : 2014 pour l'industrie, 2012 pour les transports et 2015 pour le tertiaire, etc. Il a donc été décidé d'utiliser les dernières données disponibles et de prendre les années de référence suivantes pour une meilleure lisibilité de l'évaluation du PCAET :

- 2015 pour les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre avec les données AREC
- 2012 pour les émissions de polluants atmosphériques avec les données d'ATMO Nouvelle-Aquitaine.

Le dernier bilan de l'AREC disponible au moment de la réalisation de cette évaluation date d'août 2024 et permet d'analyser l'évolution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sur 6 années, de 2015 à 2021.

Les données d'émissions de polluants atmosphériques ont été fournies par l'observatoire ATMO Nouvelle-Aquitaine en février 2025 et permettent de comparer les données de 2010 à 2022.

Il est donc important de noter que la présente évaluation permettra d'identifier les dynamiques de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de territoire et d'émissions de polluants atmosphériques avec un recul de 3 ans pour les données d'ATMO Nouvelle-Aquitaine et 4 ans pour les données de l'AREC.

Pour cette évaluation intermédiaire du PCAET, les données AREC et ATMO Nouvelle-Aquitaine employées répondent à plusieurs indicateurs. Dans cette évaluation, tous les indicateurs ne seront pas examinés, car leur nombre, défini en 2019, est trop conséquent. Ainsi, une réduction du nombre d'indicateurs sera entreprise dans les mois à venir.

PARTIE 1 : EVALUATION DES DONNEES CHIFFREES

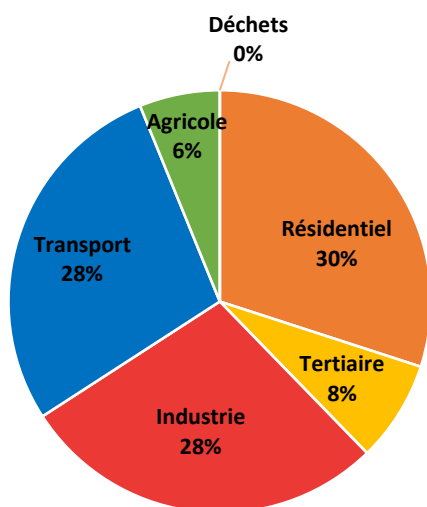
I. Evolution des consommations d'énergie

Depuis 2015, les consommations énergétiques du territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais ont baissé de 11 % en passant de 1014 GWh en 2015 à 902 GWh en 2021.

La répartition des consommations par secteur d'activité a évolué, faisant du transport et du résidentiel les secteurs les plus consommateurs d'énergie en 2021.

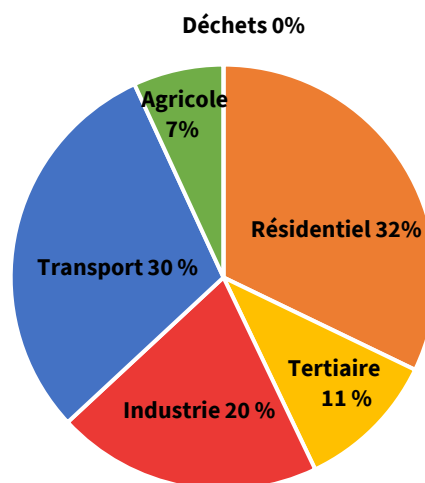
1. Une baisse des consommations marquée par l'évolution du secteur industriel

Consommations énergétiques par secteur d'activité en 2015



Source : AREC Août 2024

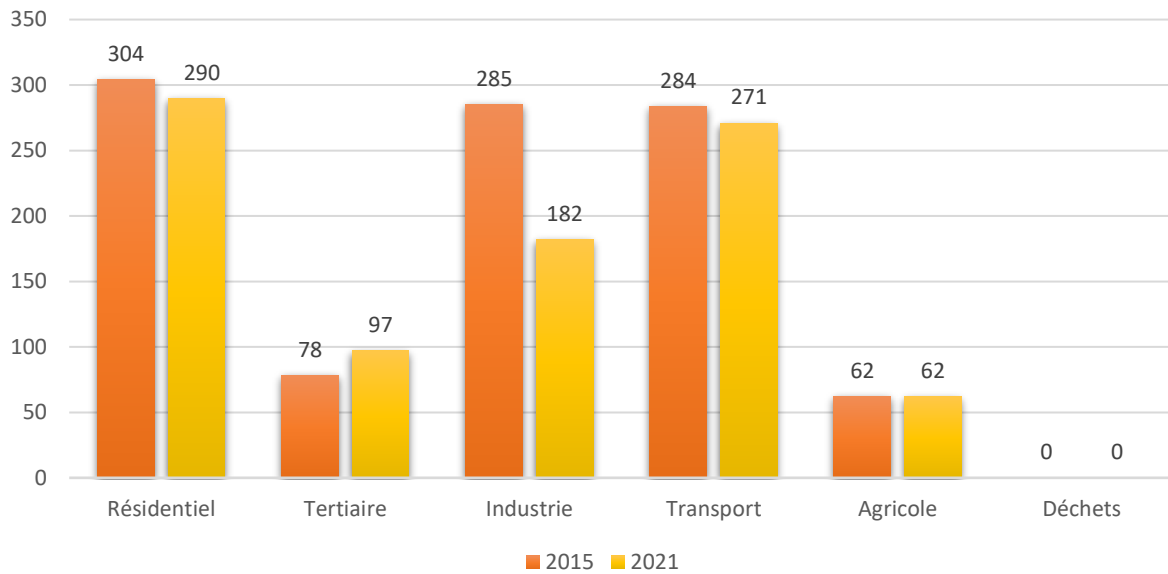
Consommations énergétiques par secteur d'activité en 2021



Source : AREC Août 2024

En 2015, le secteur résidentiel était le secteur le plus consommateur d'énergie, suivi par le secteur industriel et du transport. Ils représentaient 85% des consommations d'énergie du territoire. En 2021, ces trois secteurs restent les plus consommateurs et représentaient 82% des consommations. Le résidentiel est toujours le premier secteur consommateur d'énergie (32%), suivi par le transport (30%). Le secteur industriel qui représentait 28% des consommations en 2015, représente en 2021 plus que 20% des consommations d'énergie.

Evolution des consommations par secteurs d'activité en GWh



Source : AREC Août 2024

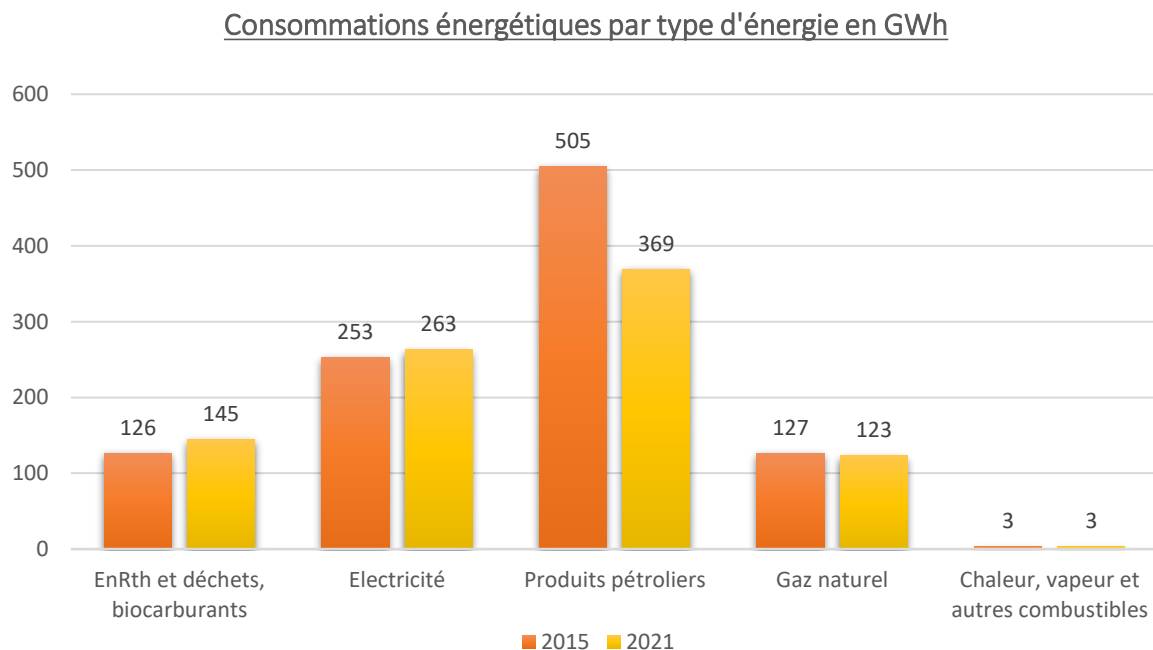
Les consommations du secteur industriel ont fortement baissé en passant de 285 GWh en 2015 à 182 GWh en 2021 soit 36 % de baisse.

Le secteur résidentiel et du transport présente une baisse de 5% chacun.

Le secteur agricole est constant dans ses consommations d'énergie, il oscille entre 60 et 62 GWh entre 2015 et en 2021

Le secteur du tertiaire a quant à lui augmenté de manière constante, passant de 78 GWh en 2015 à 97 GWh en 2021 soit une augmentation de 24%.

2. Les produits pétroliers restent la première source d'énergie consommée



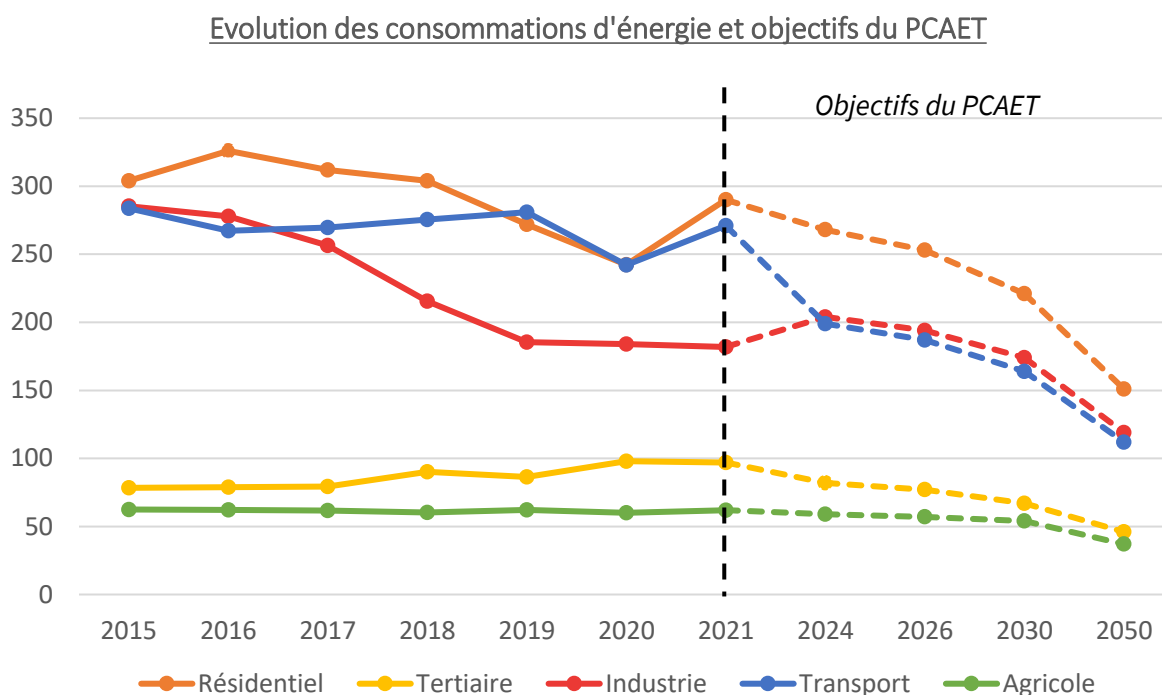
Source : AREC Août 2024

La principale source d'énergie utilisée reste les produits pétroliers malgré une baisse qui dépasse les 130 GWh.

L'électricité représente ainsi 263 GWh (+10 GWh depuis 2015).

La part des consommations énergétiques issue d'énergies renouvelables, de déchets et biocarburants à quant à elle augmenté de 15% passant, de 126 GWh en 2015 à 145 GWh en 2021. Elle dépasse les consommations issues du gaz naturel qui est en très légère baisse.

3. Evaluation de l'atteinte des objectifs



Sur le graphique ci-dessus, les courbes pleines représentent les consommations d'énergie entre 2015 et 2021 selon les données AREC. Les pointillés expriment quant à eux la trajectoire que s'est fixé le territoire dans le cadre du PCAET avec des objectifs de réduction des consommations définis en 2024, 2026, 2030 et 2050.

Le secteur d'activité qui a le plus diminué sa consommation d'énergie est l'industrie, la baisse est constante depuis 2015. En 2021, il était au niveau de l'objectif du PCAET de 2030.

Le secteur du transport a quant à lui plus de mal à suivre les objectifs du PCAET. Après une forte baisse en 2020 en lien avec la pandémie, en 2021 le secteur avait consommé 271 GWh or l'objectif était fixé à 216 GWh.

La trajectoire des consommations du secteur résidentiel montre une baisse progressive de 2016 à 2020 suivi d'une augmentation en 2021 probablement à la suite de la sortie des confinements. Cet effet dent de scie pourrait être amené à se répéter avec la hausse des prix de l'énergie en 2022. Malgré ces données fluctuantes, le secteur résidentiel suit de près la courbe des objectifs de réduction des consommation inscrits dans le PCAET.

Le secteur du tertiaire est le second secteur qui ne suit pas la courbe des objectifs. Un focus sera réalisé pour tenter de comprendre pourquoi les consommations de ce secteur sont en augmentation depuis 2016 (chapitre II.3).

II. Evolution des émissions de gaz à effet de serre

Description des principaux gaz à effet de serre

CH_4 > Le **méthane** est principalement issu des processus naturels tels que la décomposition des matières organiques.

CO_2 > Le **dioxyde de carbone** (ou gaz carbonique) est essentiellement issu de la combustion de combustibles fossiles et des procédés industriels.

N_2O > Le **protoxyde d'azote** est principalement issu du secteur agricole.

Gaz Florés sont issus des processus de réfrigération, de climatisation et des pompes à chaleur.

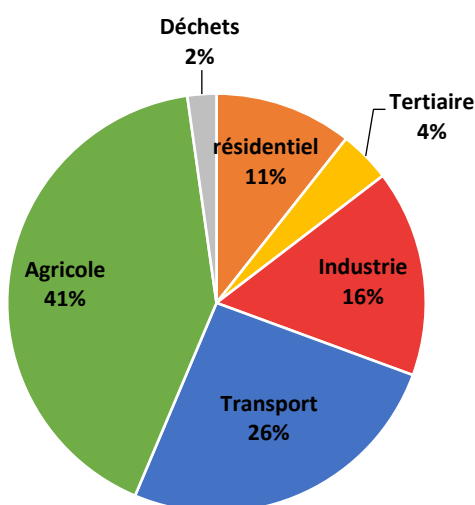
En 2015, 59% des émissions de gaz à effet de serre étaient d'origine énergétique. La baisse des consommations d'énergie a donc un impact non négligeable sur la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Entre 2015 et 2021, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 20% en passant de 354 ktCO₂e à 284ktCO₂e.

En 2021, 59% des émissions sont toujours d'origine énergétique (167 ktCO₂e) et 41% d'origine non énergétique (118 ktCO₂e).

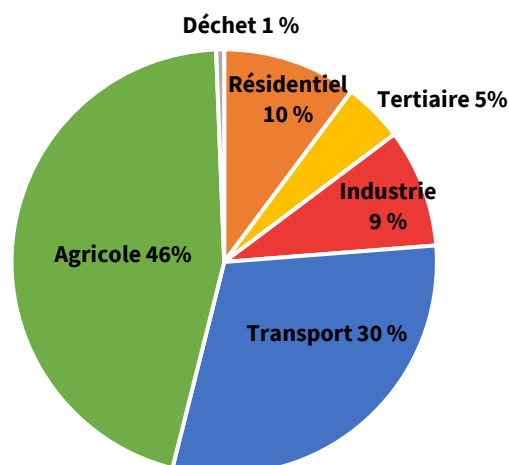
1. Des émissions de gaz à effet de serre en baisse pour tous les secteurs.

Emissions de gaz a effet de serre
par secteur d'activités en 2015



Source : AREC Août 2024

Emissions de gaz a effet de serre par
secteur d'activités en 2021



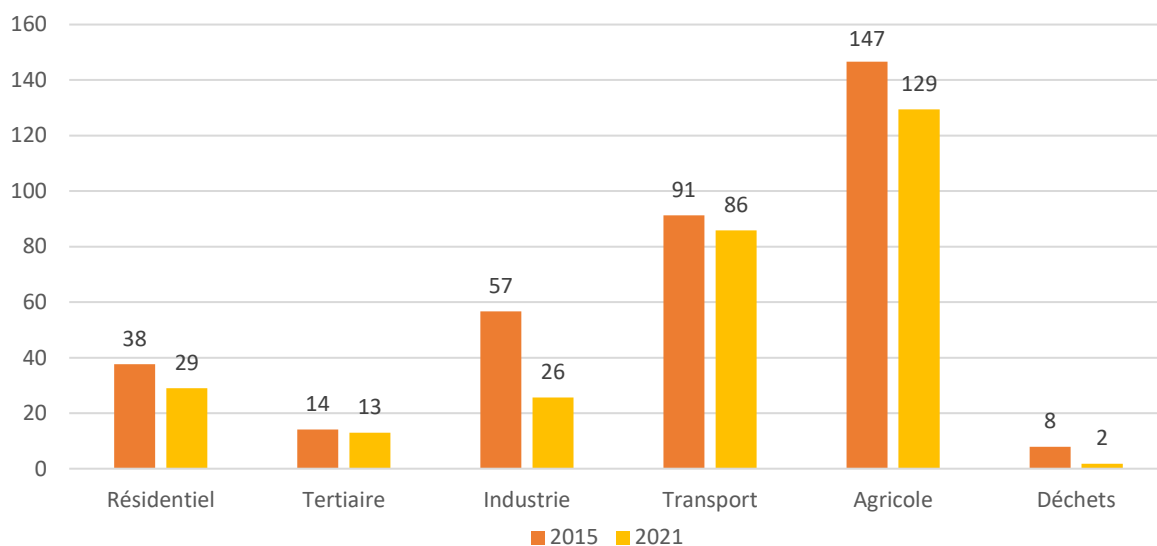
Source : AREC Août 2024

Le secteur agricole reste le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre avec 129 ktCO₂e soit 46% des émissions du territoire en 2021. Il représente également 10% des émissions d'origine énergétique et 95% des origines non énergétiques du territoire

Le secteur des transports regroupe les émissions du transport de personnes et de marchandises. Il est le deuxième secteur le plus émetteur avec 86 ktCO₂e et une consommation quasi exclusive de produits pétroliers. Entre 2015 et 2021, les émissions de ce secteur ont baissé de 6%.

Les secteurs résidentiels et industriels sont presque ex æquo en 2021. Leurs émissions sont essentiellement une conséquence des consommations énergétiques (respectivement 25,5 et 24,7 ktCO₂e émissions de CO₂).

Evolution des émissions par secteur d'activité en ktCO₂e

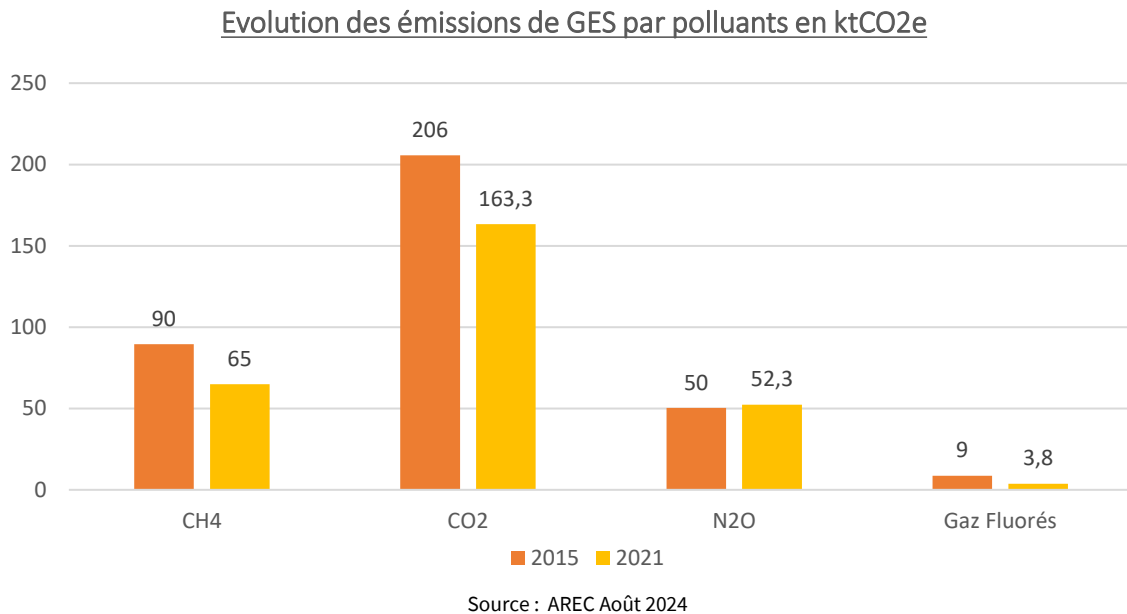


Source : AREC Août 2024

Une baisse des émissions de gaz à effet de serre peut être observée dans tous les secteurs d'activité. Le secteur du traitement des déchets, déjà peu émetteur en 2015, a réduit ses émissions de plus de 75% en 2021. Cette baisse concerne essentiellement les émissions de méthane (CH₄).

Le secteur industriel est le second secteur qui présente la plus grande baisse des émissions de gaz à effet de serre : 56% de réduction des émissions. Un constat lié en partie à la baisse des consommations énergétiques, mais aussi à la réduction des émissions d'origine non énergétique comme les gaz fluorés, le protoxyde d'azote et le méthane, avec une baisse globale de ces émissions de 77%.

2. Une vigilance à maintenir pour le protoxyde d'azote



Les émissions de méthane, de dioxyde de carbone et de gaz fluorés ont baissé entre 2015 et 2021. Ce n'est pas le cas du protoxyde d'azote qui présente une hausse de ses émissions de 4 %. Il est émis à 98% par le secteur agricole, avec une augmentation de 4% entre 2015 et 2021 sur ce secteur.

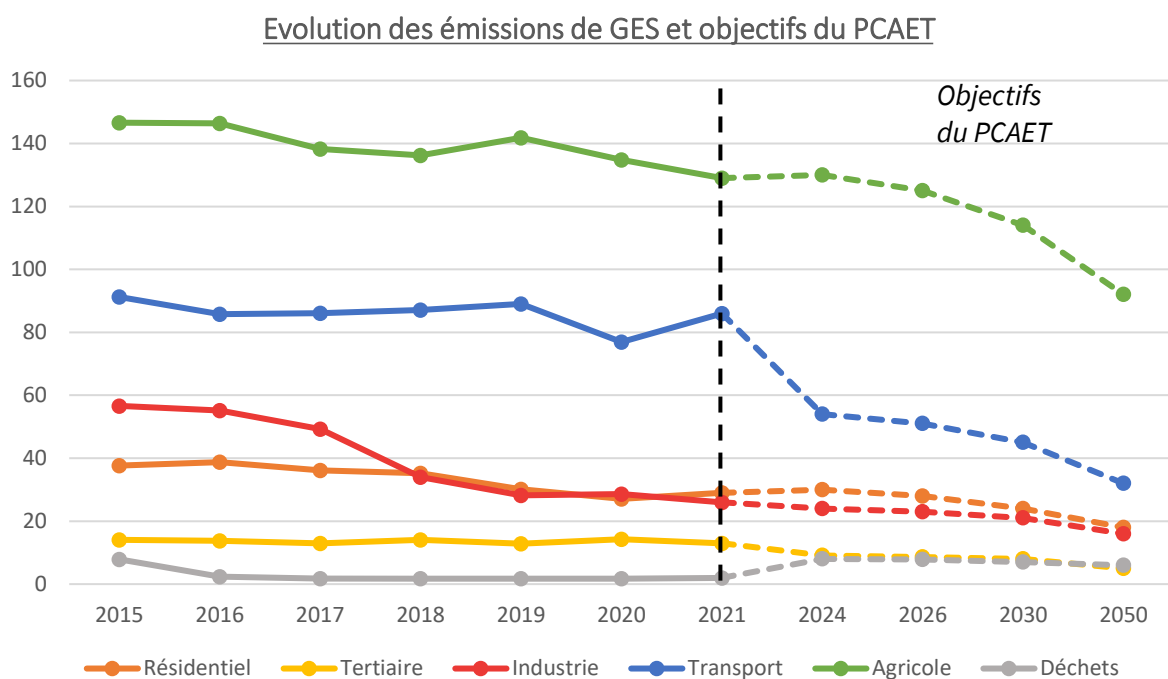
Le secteur des déchets représente une partie infime des émissions de N₂O. Malgré tout, une augmentation de 9% des émissions de ce gaz est observée. Le secteur tertiaire qui émettait encore du N₂O en 2019 n'en émet plus en 2021. Cependant, dans le secteur résidentiel, une augmentation de 2 % est à noter.

Le protoxyde d'azote a pour origine principale l'épandage des fertilisants minéraux et d'origine animale (engrais, fumier, lisier, résidus de récolte). Une petite partie des émissions de ce gaz peut également être liée au trafic routier (en particulier aux véhicules équipés de pots catalytiques) et à quelques procédés industriels (fabrication de certains acides, du nylon). Le protoxyde d'azote se retrouve dans certains procédés utilisés dans le domaine agro-alimentaire où il est utilisé comme gaz propulseur dans les bonbonnes de crème chantilly, ou comme agent conservateur de la viande.

Dans le secteur résidentiel ce gaz à effet de serre peut se former lors de la combustion incomplète de charbon, fioul domestique, bois ou gaz naturel. Les chaudières, poêles à bois, et cheminées sont concernés.

Le N₂O a un pouvoir de réchauffement 300 fois supérieur au CO₂. Son augmentation dans le secteur agricole, des déchets et du résidentiel est un enjeu à ne pas négliger.

3. Evaluation de l'atteinte des objectifs



Sur le graphique ci-dessus, les courbes pleines représentent les émissions de GES entre 2015 et 2021 selon les données AREC. Les pointillés expriment quant à eux la trajectoire que s'est fixé le territoire dans le cadre du PCAET avec des objectifs de réduction des émissions de GES définis en 2024, 2026, 2030 et 2050.

Le secteur d'activité qui a le plus diminué ses émissions de GES entre 2015 et 2021 est le secteur industriel. En 2021, ses émissions étaient légèrement en dessous des objectifs. S'il continue sa trajectoire, il devrait être nettement en dessous de la trajectoire fixée dans le PCAET d'ici 2050.

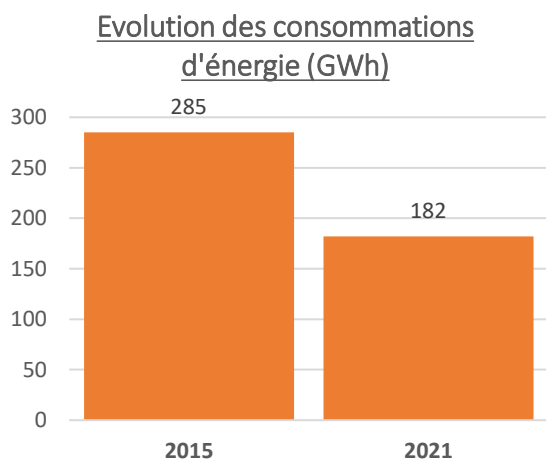
Le secteur du transport est quant à lui bien au-dessus des objectifs. Le PCAET prévoyait 59ktCO₂e en 2021, alors que ce secteur a émis 86 ktCO₂e cette année-là.

Le secteur agricole, le plus émetteur, a atteint l'objectif de réduction des émissions déterminé pour l'année 2021. Il faudra veiller à ce que la baisse se poursuive pour atteindre les 114 ktCO₂e en 2030 et les 92 ktCO₂e en 2050.

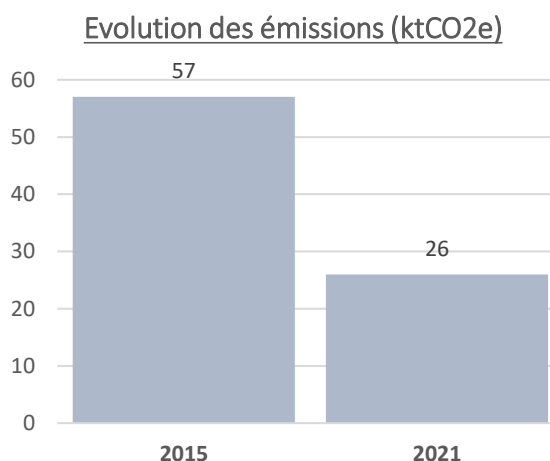
Le secteur le moins émetteur est celui des déchets avec 2 ktCO₂e par an depuis 2016.

III. Focus sur les secteurs industriels, tertiaire et transport

1. Le secteur industriel

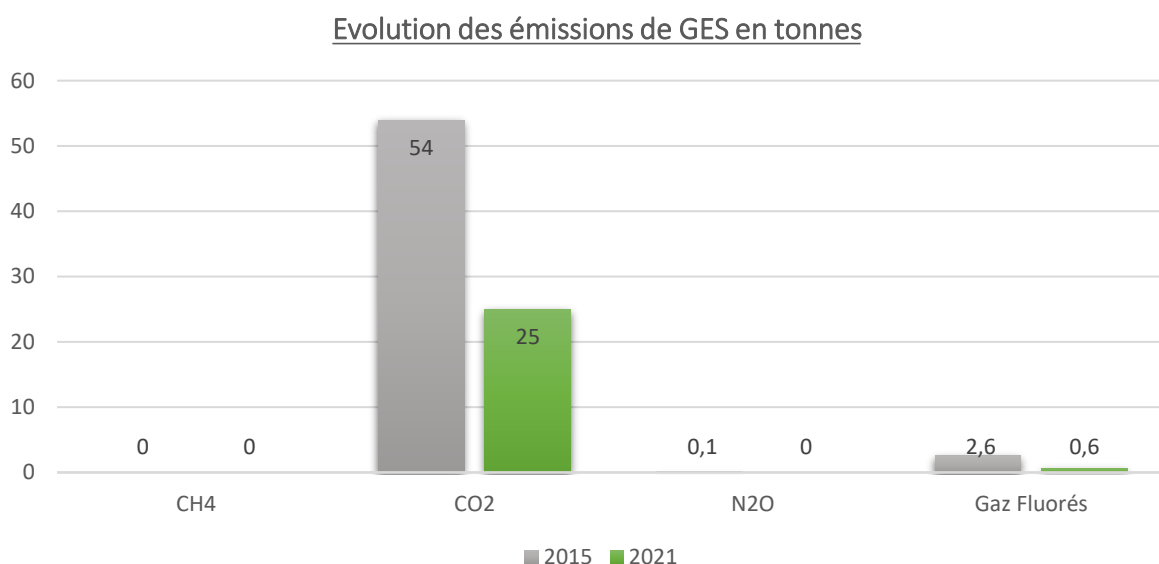


Source : AREC Août 2024



Source : AREC Août 2024

Le secteur industriel est celui qui a le plus évolué en termes de consommation et d'émissions sur le territoire. En effet, les consommations d'énergie dans ce secteur ont baissé de 103 GWh en 6 ans soit 36% de réduction. Les émissions de GES ont diminué de plus de 50 % passant de 57 à 26 ktCO2e.



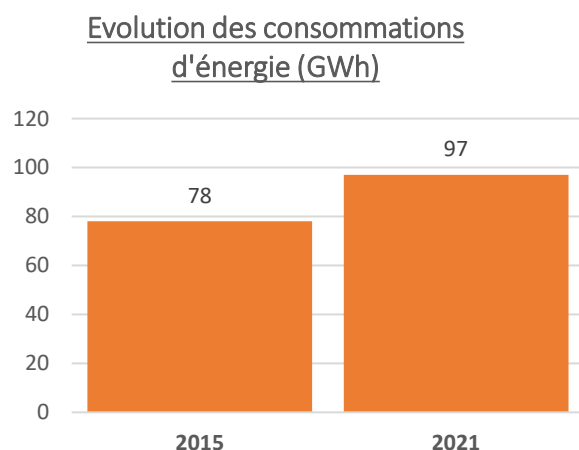
Source : AREC Août 2024

Le graphique ci-dessus montre que la réduction des émissions de GES du secteur industriel est essentiellement liée à une baisse des émissions de CO2. Le CO2 et les gaz fluorés, qui étaient les principaux GES émis par le secteur industriel, ont tous les deux diminué de plus de 50 %.

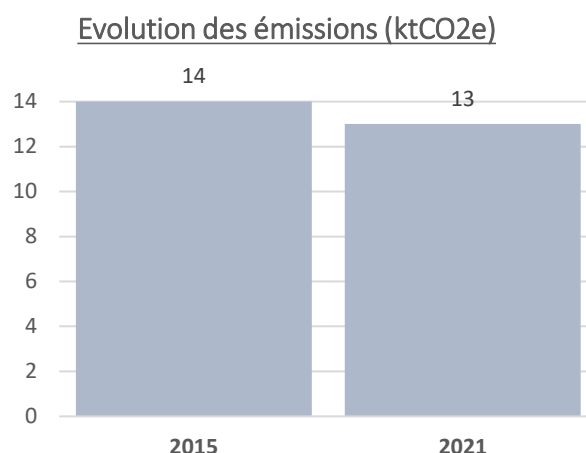
Ces dynamiques peuvent s'expliquer par la fermeture d'industries sur le territoire comme France Champignon, fermée en 2016, au début de la diminution des consommations

énergétiques du secteur industriel mais aussi par une décarbonation de la production d'énergie et des améliorations technologiques.

2. Le secteur tertiaire



Source : AREC Août 2024

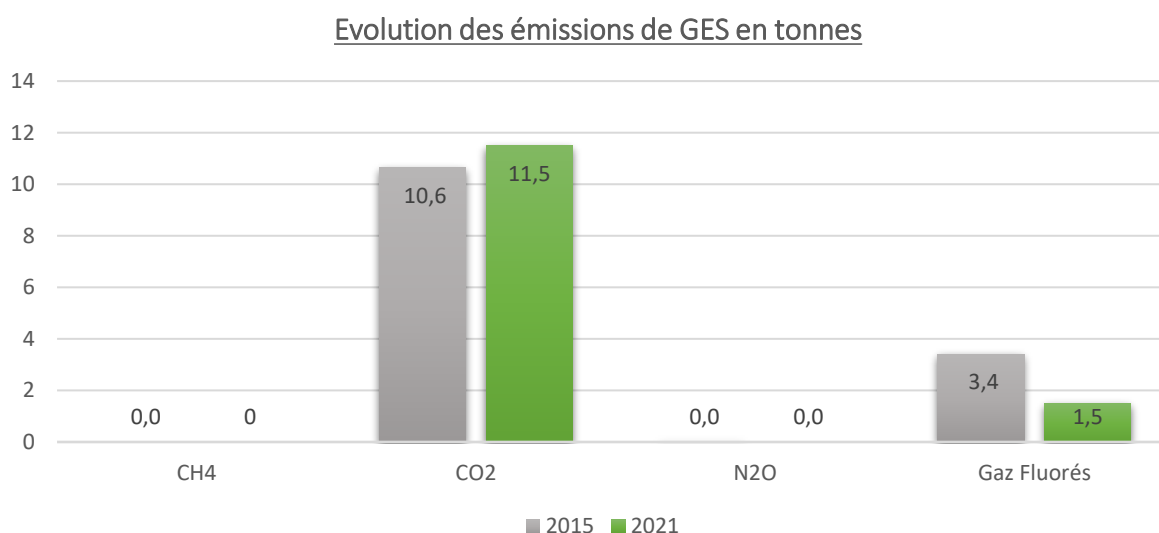


Source : AREC Août 2024

Les consommations d'énergie du secteur tertiaire sont en hausse constante depuis 2015. Passant de 78 GWh à 97GWh en 2021 (soit 24% d'augmentation). Or, le nombre d'établissements actifs employeurs du secteur tertiaire a légèrement diminué entre 2017 et 2021 (-0,7% selon l'INSEE).

Si cette dynamique persiste, le secteur tertiaire devra faire l'objet d'une attention particulière de manière à expliquer concrètement l'origine de ces chiffres, inciter à isoler les bâtiments, à améliorer l'efficacité de leurs équipements mais peut-être aussi à sensibiliser les usagers sur leurs consommations d'énergie.

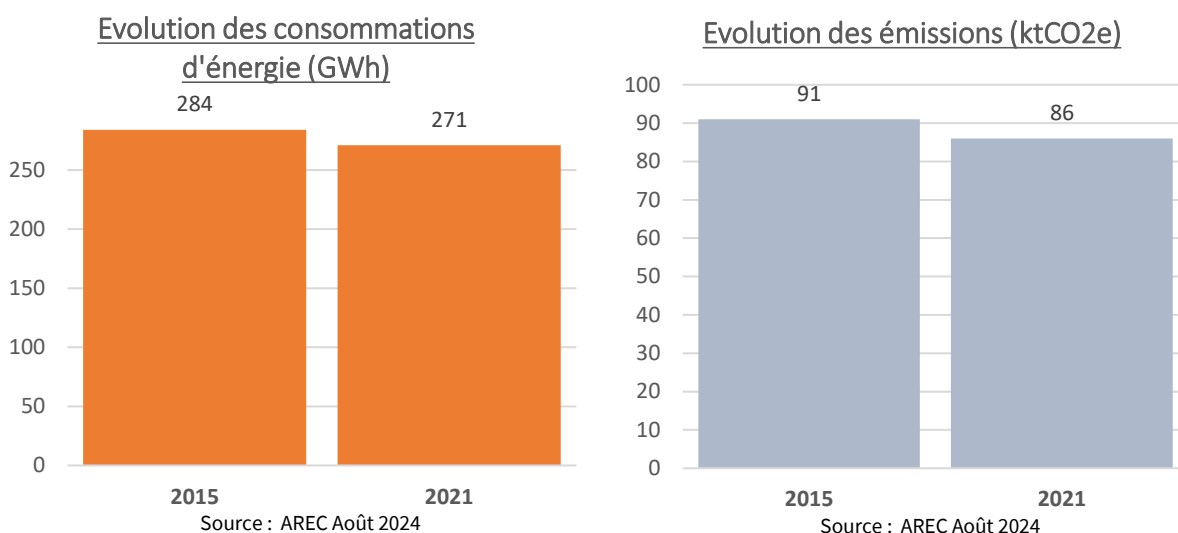
Les émissions de gaz à effet de serre diminuent très peu et sont liées en grande partie aux consommations d'énergie.



Source : AREC Août 2024

En effet, le graphique ci-dessus montre que les émissions de CO₂ augmentent alors que les émissions de gaz fluorés ont diminué de plus de 50% : ils étaient de 3,4 tonnes en 2015 et sont passés à 1,5 tonnes en 2021.

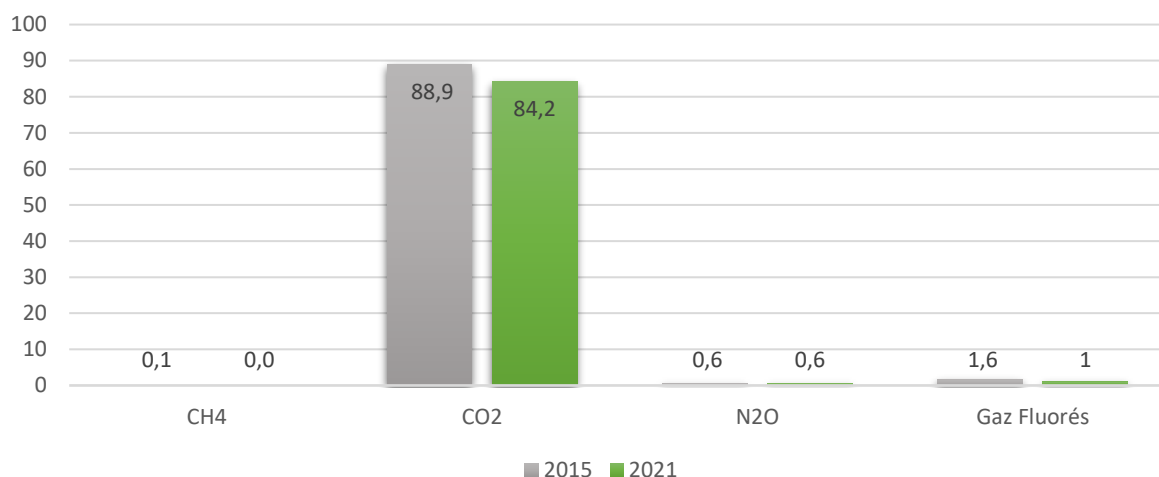
3. Le secteur du transport



Pour le secteur du transport, les consommations d'énergie et les émissions de GES sont relativement stables. Les données ci-dessus montrent que les consommations 2021 sont plus faibles que les consommations de 2015 mais il est difficile de conclure à une tendance à la baisse qui pourrait perdurer. Les trajectoires présentées page 3 montrent que les consommations du secteur des transports ont augmenté de 2016 à 2019 avant de chuter en 2020 pour revenir en 2021 à un niveau comparable aux consommations de 2018. Ces consommations relativement hautes par rapport aux autres secteurs d'activité sont très loin des objectifs fixés dans le PCAET à 199 GWh en 2024.

Des actions sont portées par la Communauté de Communes pour inciter et favoriser la marche et l'usage du vélo (plan de marchabilité, pistes cyclables, itinéraires bis, etc.) Une station de BioGNV a été réalisée par Séolis mobilité et des bornes de recharges électriques sont également installées ou en cours d'installation. Ces actions initiées dès 2020 devraient porter leur fruit et être visible sur les données AREC qui seront disponibles dans les prochaines années.

Evolution des émissions de GES en tonnes



Source : AREC Août 2024

Le gaz émis globalement par ce secteur d'activité est le CO2 qui est passé de 89 tonnes en 2015 à 84.2 tonnes en 2021. Le gaz fluoré est le 2^{ème} gaz le plus émis par le secteur avec 1 tonne en 2021. Les autres gaz émis sont à moins d'une tonne.

Les données INSEE du territoire montre que 10,7% des ménages n'ont pas de voiture, 44.7% disposent d'une voiture et 44.6% disposent de deux voitures ou plus. Depuis 2010, la part de 2 voitures ou plus est en constante augmentation.

La consommation d'énergie n'est a priori pas corrélée au nombre de véhicules par ménage mais cet indicateur doit être observé dans le cadre du PCAET pour comprendre cette dynamique, voir si elle perdure et adapter les actions aux besoins des habitants (ex : location de véhicule).

IV. Evolution des émissions de polluants atmosphériques

Description des polluants atmosphériques :

PM > Les **particules en suspension** sont issues de toutes les combustions incomplètes liées aux activités industrielles ou domestiques, ainsi qu'aux transports. Elles sont aussi émises par l'agriculture (épandage, travail du sol, etc.). Elles peuvent également être d'origine naturelle (érosion des sols, pollens, feux de biomasse, etc.).

PM₁₀ : particules de diamètre inférieur à 10 micromètres. Elles sont retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures

PM_{2,5} : particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres. Elles pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires et peuvent passer dans la circulation sanguine.

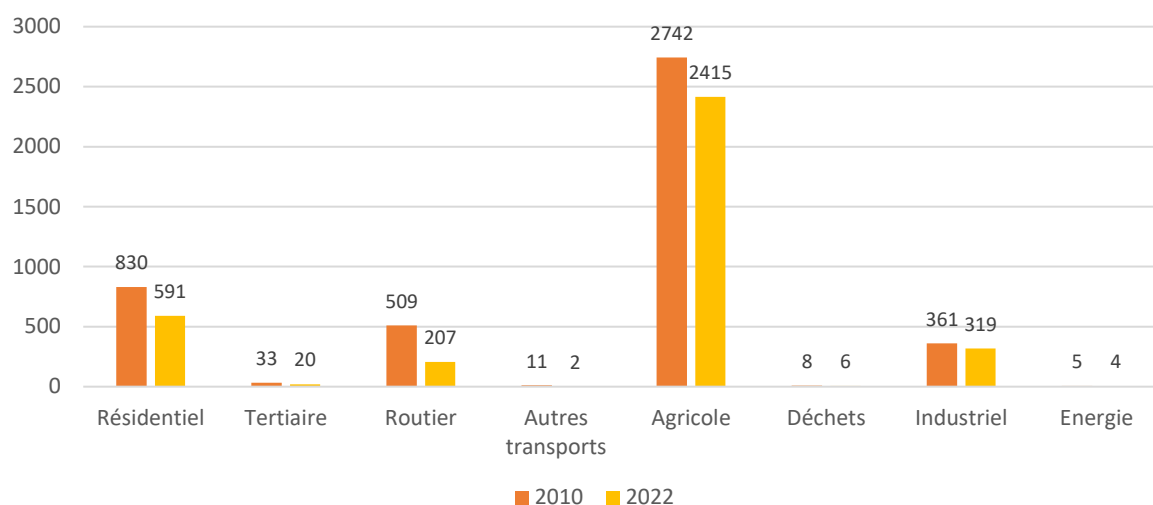
COVNM > Les **Composés Organiques Volatils Non Méthaniques** proviennent notamment des transports, ainsi que des activités industrielles telles que le raffinage de pétrole, l'industrie chimique, l'application de peintures et de vernis.

NOx > Les **oxydes d'azote** désigne le monoxyde **d'azote (NO)** et le **dioxyde d'azote (NO₂)**. Ils sont principalement émis lors de la combustion d'énergies d'origine fossile.

SO₂ > Le **dioxyde de soufre** est produit à partir de la combustion d'énergies fossiles (fioul, charbon, lignite, gazole, etc.). Quelques procédés industriels émettent également des oxydes de soufre, comme la production d'acide sulfurique, la production de pâte à papier, le raffinage du pétrole, etc. Ils peuvent également être émis par la nature, notamment par les volcans.

NH₃ > L'**ammoniac** est lié essentiellement aux activités agricoles (volatilisation lors des épandages et du stockage des effluents d'élevage, et épandage d'engrais minéraux azotés)

Evolution des émissions de polluants atmosphériques par secteur d'activité en tonnes



Source : ATMO Nouvelle-Aquitaine

Les émissions de polluants atmosphériques diminuent dans tous les secteurs d'activités. En 2010, le secteur agricole est le plus émetteur de polluants atmosphériques suivi par le secteur résidentiel et le secteur routier.

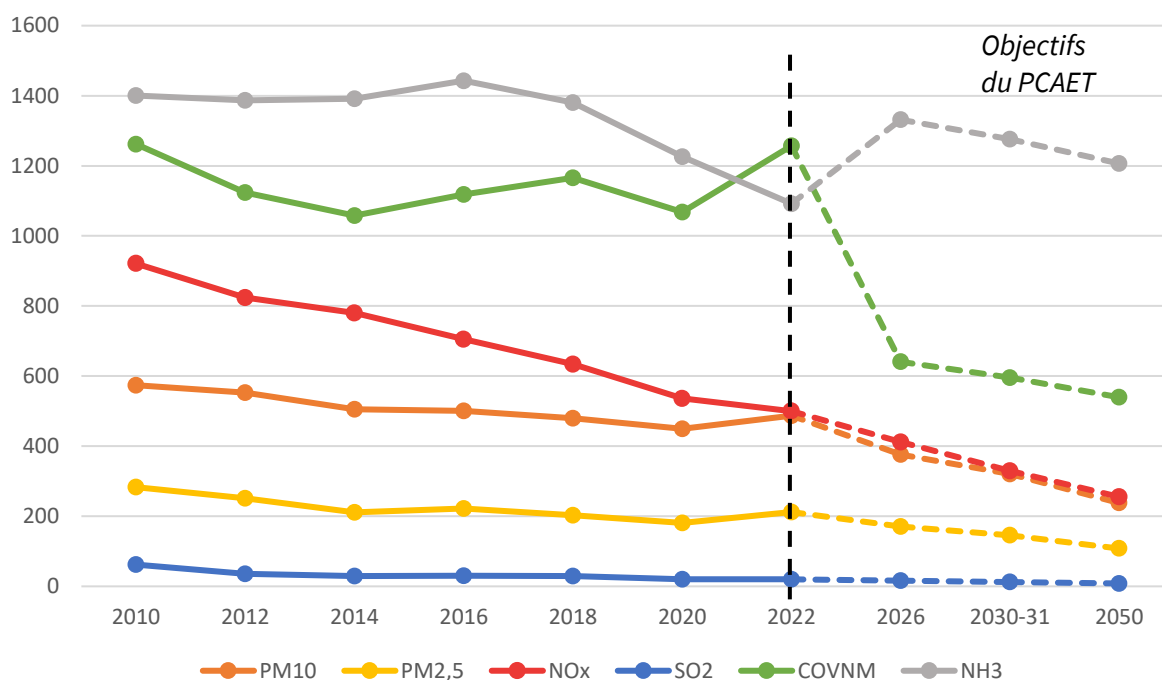
En 2021, le secteur agricole reste le premier secteur émetteur suivi du résidentiel et du secteur industriel.

Les évolutions d'émissions de polluants par secteur entre 2010 et 2022 sont les suivantes :

- Le secteur résidentiel a diminué ses émissions de polluants atmosphériques de 29 %.
- Le secteur tertiaire a diminué ses émissions de polluants atmosphériques de 39 %.
- Le secteur routier a diminué ses émissions de polluants atmosphériques de 59 %.
- Le secteur des autres transports a diminué ses émissions de polluants atmosphériques de 82%, passant de 11 t en 2010 à 2 t en 2022.
- Le secteur agricole a diminué ses émissions de polluants atmosphériques de 12 %.
- Le secteur des déchets a diminué ses émissions de polluants atmosphériques de 25 %.
- Le secteur industriel a diminué ses émissions de polluants atmosphériques de 12 %.
- Le secteur des énergies a diminué ses émissions de polluants atmosphériques de 20 %.

Les données AREC montre que les émissions de GES et les consommations d'énergie du secteur des transports baissent peu. Cependant le graphique ci-dessus montre que les émissions de polluants du secteur routier et du secteur autres transports diminuent respectivement de 59% et de 82%. L'analyse de ces données tend à conclure que les évolutions technologiques ont permis de diminuer drastiquement les émissions de polluants des véhicules.

Evolution des émissions de polluants atmosphériques (en tonnes) et atteinte des objectifs



Source : ATMO Nouvelle-Aquitaine, Février 2025

	Données ATMO (en tonnes)							Objectifs du PCAET (en tonnes)			
	2010	2012	2014	2016	2018	2020	2022	2021	2026	2030-31	2050
PM10	574	553	505	501	480	450	487	476	376	320,74	237,79
PM2,5	283	251	211	222	203	181	212	216	171	145,58	107,93
NOx	921	824	780	705	634	536	500	651	412	329,6	255,44
SO2	62	36	29	30	29	20	20	26	16	12,24	8,28
COVNM	1262	1124	1058	1118	1166	1068	1257	877	641	595,72	539,52
NH3	1401	1387	1391	1443	1380	1226	1092	1359	1332	1276,04	1206,69

Les chiffres **en bleu** indiquent que les émissions de 2022 ne respectent pas l'objectif du PCAET fixé pour l'année 2021

Le polluant atmosphérique le plus présent ces dernières années sur le territoire est l'ammoniac (NH3), ce qui peut s'expliquer par le fait que la Communauté de Communes est un territoire rural où l'activité agricole occupe une place importante. L'ammoniac émis par ce secteur d'activité est en baisse depuis 2016. Passant de 1443 tonnes en 2016 à 1092 tonnes en 2022, soit une baisse de 21%. Les objectifs inscrits dans le Plan climat pour ce polluant s'élevaient à 1359 tonnes en 2021, 1332 tonnes en 2026, 1276 tonnes en 2030 et 1206 tonnes en 2050. Les émissions de 2022 étant inférieure à ces chiffres cela signifie que l'objectif est déjà atteint.

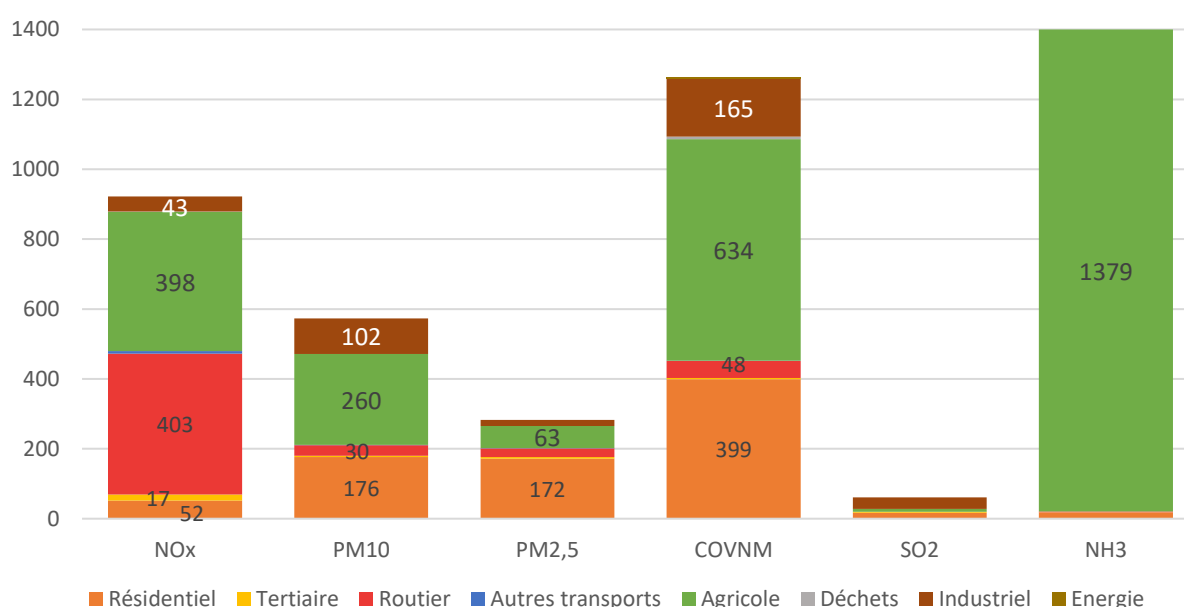
L'oxyde d'azote (NOx) est en constante diminution depuis 2010. Les émissions suivent la courbe des objectifs. Les émissions de NOx de 2018 étaient déjà inférieures à l'objectif de 2021 fixé à 651 tonnes.

Le dioxyde de soufre (SO₂) est présent en faible quantité sur le Thouarsais, mais a tout de même diminué de 68% depuis 2010. Pour atteindre l'objectif fixé à 8 tonnes en 2050, il faudra encore diminuer de 12 tonnes par rapport aux émissions de 2022.

On observe une légère baisse des particules en suspension sur la période 2010-2022. Les émissions de PM₁₀ et PM_{2.5} ont des trajectoires semblables. Les PM_{2.5} émis en 2022 avaient atteints l'objectif inscrit dans le PCAET pour 2021. Les PM₁₀ émis en 2022 (487 tonnes) sont, quant à eux, encore au-dessus des objectifs de 2021 (476 tonnes).

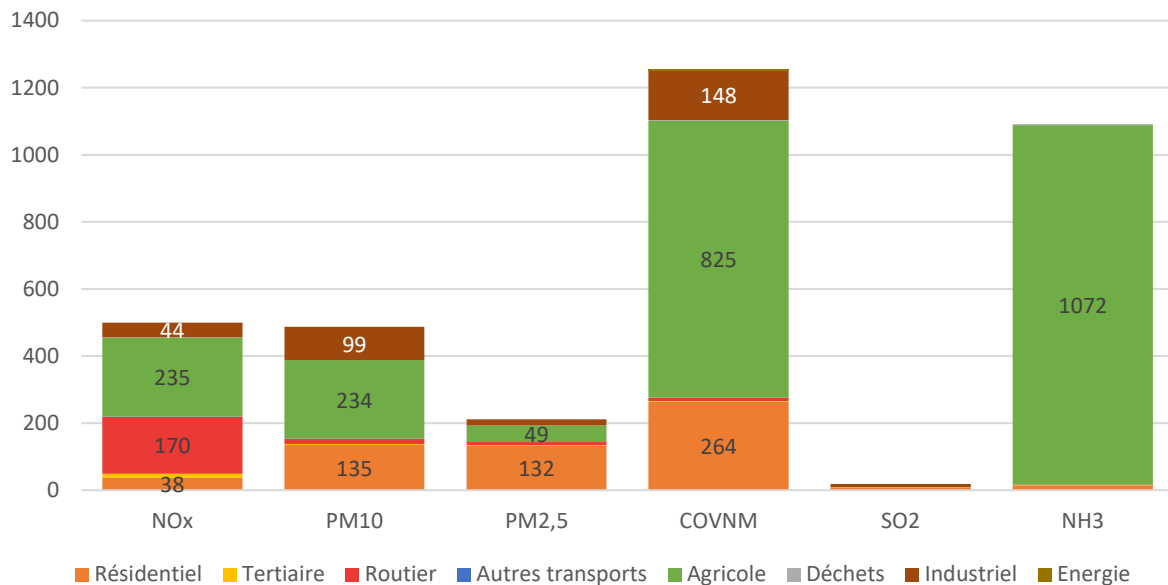
Les COVNM sont la catégorie de polluants atmosphériques présentant le plus d'enjeux sur le territoire. En effet après avoir diminué entre 2010 et 2014 les COVNM ont réaugmenté pour atteindre en 2022 la valeur de 2010, c'est-à-dire environ 1262 tonnes. Les objectifs quelles que soit l'année se trouvent bien en deçà.

Emissions par polluants atmosphériques et par secteur d'activité en tonnes en 2010



Source : ATMO Nouvelle-Aquitaine, Février 2025

Emissions par polluants atmosphériques et par secteur d'activité en tonnes en 2022



Source : ATMO Nouvelle-Aquitaine, Février 2025

Ces deux graphiques représentent les émissions de polluants atmosphériques par polluants et par secteur d'activité pour les années 2010 et 2022.

Le polluant présentant le plus d'enjeu, les COVNM, est émis essentiellement par le secteur agricole suivi du secteur résidentiel et industriel. Entre 2010 et 2022 les émissions de ce polluant par le secteur agricole est en augmentation.

Les émissions de NH3 par le secteur agricole ont diminué de 2010 à 2022 en passant de 1379 tonnes en 2010 à 1072 tonnes en 2022.

La part des émissions de polluants atmosphériques émis par le secteur résidentiel a baissé pour tous les polluants. Ce secteur émet essentiellement des PM10, PM2,5 et des COVNM.

Les particules fines émises par le secteur résidentiel sont la conséquence de la combustion de biomasse : la combustion incomplète du bois libère des particules fines, surtout si l'appareil est ancien ou mal entretenu.

Le bois humide augmente également ces émissions. Le chauffage au fioul peut également émettre des particules fines si le système est mal entretenu ou inefficace.

En plus des particules fines, ces équipements pour le chauffage peuvent émettre des COVNM comme le benzène, le formaldéhyde ou le toluène.

Les COVNM sont également liés à l'utilisation de détergents, peintures, vernis et colle dans ce secteur.

Le troisième secteur le plus émetteur de polluant en 2022 est le secteur industriel. Les polluants émis sont les Nox, les PM10 et les COVNM.

V. Evolution de la production d'énergie renouvelable

1. Rappel de la stratégie de production d'EnR

La Communauté de Communes du Thouarsais s'est fixée comme objectif d'être un territoire à énergie positive d'ici 2050. Les projections de réduction des consommations et de production d'énergie renouvelables du PCAET permettaient de couvrir 96% des consommations énergétiques du territoire par des énergies renouvelables en 2030. Cette stratégie prenait en compte les projets en cours de développement mais également l'ambition que s'est donné le territoire en utilisant l'outil destination TEPOS. Voici pour rappel les objectifs de production d'énergie renouvelable :

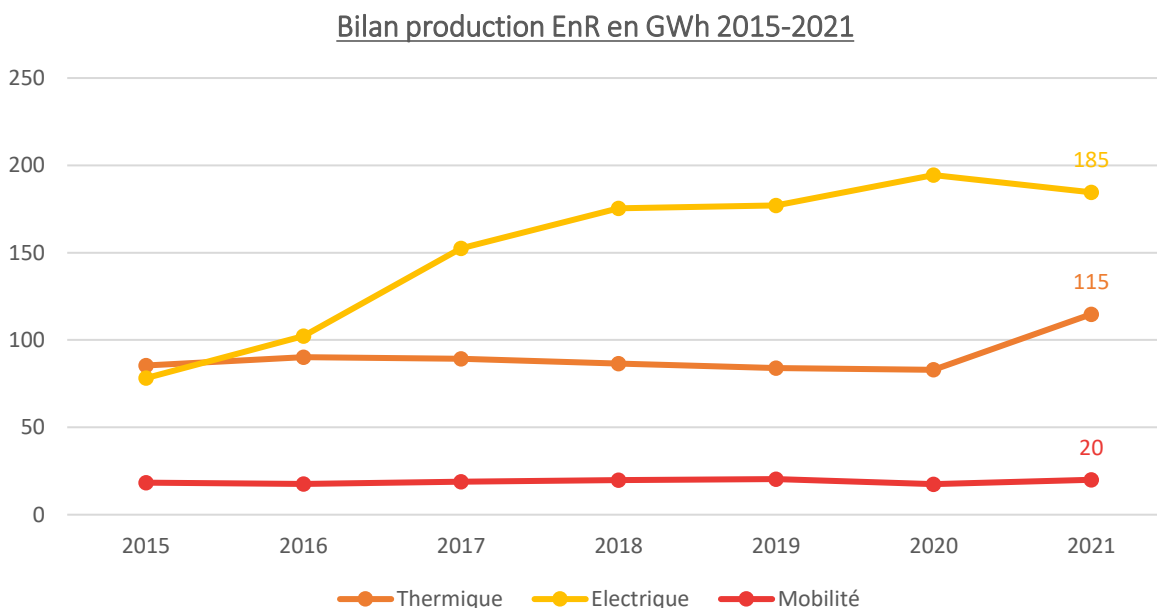
- + 90 GWh pour le biogaz ;
- + 20 GWh pour la géothermie et l'aérothermie ;
- + 60 GWh pour le solaire photovoltaïque ;
- + 10 GWh pour le solaire thermique ;
- + 250 GWh pour l'éolien.

Le bilan de la production d'énergie renouvelables sur le territoire présenté dans les prochains paragraphes est réalisé par usage : électrique, thermique et mobilité. Permettant ainsi de réaliser une analyse de l'atteinte de l'objectif TEPos en lien avec les consommations d'énergie correspondant à ces usages.

La production d'énergie renouvelables électrique, thermique ou de mobilité est évaluée en prenant en compte les données de l'AREC jusqu'en 2021. Pour chaque usage, cette production d'énergie renouvelable sera comparée aux données de consommations de l'AREC.

Pour estimer l'atteinte de l'objectif TEPos d'ici 2050, les projets en cours de développement seront également pris en compte et seront comparés aux objectifs de réduction des consommations du PCAET.

2. Bilan de la production d'énergie renouvelable (EnR) de 2015 à 2021



Source : AREC Août 2024 et CCT

La production d'énergie renouvelable électrique est en constante augmentation depuis 2015. En 6 ans la production a progressé de 137 %, notamment avec l'installation de parcs photovoltaïques, de parcs éoliens et d'installation d'unité de cogénération produisant du biogaz électrique.

Selon les données AREC, la production d'énergie renouvelable thermique a stagné entre 2016 et 2020 puis a connu un pic pour arriver à 115 GWh en 2021. Les énergies renouvelables thermiques regroupent le chauffage au bois des particuliers, les chaufferies bois collectives, le solaire thermique, la géothermie et le biogaz thermique.

La production liée à la mobilité stagne autour de 20 GWh depuis 2015.

3. Le bilan TEPOS 2021

	Consommations énergétiques du territoire	Production d'énergies renouvelables du territoire	Taux de couverture des consommations par des EnR
Thermique	369 GWh	115 GWh	31%
Electrique	257 GWh	185 GWh	72%
Mobilité	269 GWh	20 GWh	7%
Total	895 GWh	319 GWh	35,67%

Source : AREC Août 2024

En 2021, les énergies renouvelables permettaient de couvrir 72% des consommations électriques (chauffage électrique inclus), 31% des besoins thermiques et 7% des consommations liées aux déplacements. Au total, les consommations d'énergies sont couvertes à 36% par des énergies renouvelables.

4. Bilan de la production d'énergie par rapport aux objectifs du PCAET

Type d'énergie renouvelable	Objectif du PCAET à 2030 <i>(production supplémentaire par rapport à 2015)</i>	Etat des lieux et projets en cours <i>(depuis 2015)</i>
Biogaz	90 GWh dont 80 GWh avec CHO TIPER	CHO TIPER = projet abandonné Méthanisation agricole en cours de construction = 20 GWh
Solaire thermique Géothermie / Aérothermie	10 GWh 20 GWh	Pas de projets collectifs connus Le département pilote un contrat territorial permettant de mobiliser des subventions ADEME pour ce type de projet

Type d'énergie renouvelable	Objectif du PCAET à 2030 <i>(production supplémentaire par rapport à 2015)</i>	Etat des lieux et projets en cours <i>(depuis 2015)</i>
Solaire photovoltaïque	60 GWh Répartition : 40 GWh au sol 20 GWh en toiture/ombrière	Projets en cours d'exploitation depuis 2015 : 13,4 GWh estimés Projets en cours d'instruction, accordés ou en cours de construction : 39,8 GWh estimés Projets en cours de développement : 13 GWh Total : 66,2 GWh
Eolien	250 GWh	Projets accordés ou en cours d'exploitation : 249 GWh estimés Projets en cours de développement : 107 GWh estimés

La production d'énergie renouvelable électrique à travers l'installation de parcs photovoltaïques et éoliens a fortement progressée avec environ 262,4GWh installés ou accordés.

Les objectifs du PCAET en matière de production d'énergie renouvelable électrique pourraient être atteints en 2030.

Concernant les productions d'énergies renouvelables pour l'usage thermique (solaire thermique, géothermie et biogaz), les projets connus ne permettent pas d'atteindre les objectifs du PCAET.

La Communauté de Communes a mis en place dès 2019 une subvention T'rénov pour accompagner et inciter les particuliers à installer des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire utilisant des énergies renouvelables dans leur logement. Le SIEDS et le service énergie climat accompagne également les communes dans la rénovation de leur bâtiment public.

En parallèle, le réseau Recto-Verso peut accompagner les entreprises et industries adhérentes dans leur efficacité énergétique en les orientant vers les financeurs dont le département des Deux-Sèvres.

En effet, le département a mis en place un contrat territorial pour la chaleur renouvelable permettant d'apporter un soutien financier à la réalisation de groupes de projets ayant recours à de la chaleur d'origine renouvelable et de récupération via le fonds chaleur de l'ADEME.

Cet écosystème et ces actions permettent d'accompagner les habitants, entreprises, administrations publiques vers une baisse de leur consommation et le recours aux énergies renouvelables. Elles pourraient porter leur fruit et être visible sur les données AREC dans les prochaines années.

5. Estimation de l'atteinte de l'objectif TEPos

L'objectif TEPos sur l'électrique devrait être atteint dans les prochaines années grâce aux différentes installations présentes sur le territoire et celles en cours de développement. Selon les estimations

des projets photovoltaïques qui seraient raccordés d'ici 2030 le Thouarsais serait TEPOS pour ses consommations électriques entre 2028 et 2029.

Les projets en cours d'énergie renouvelable thermique sont encore loin des intentions fixées dans le PCAET. En effet, les consommations sont en baisse mais la production est assez stagnante ce qui empêche d'atteindre l'objectif TEPOS.

Concernant la mobilité, l'effet des projets de station d'avitaillement utilisant des énergies renouvelables (biogaz, borne de recharge électrique) ne sont pas encore visibles. Une évaluation pourra être effectuée lors de la mise à jour du PCAET pour analyser l'évolution du recours aux énergies renouvelables pour les déplacements. Un autre axe d'action fortement développé par la Communauté de Communes est de limiter le recours à la voiture individuelle en permettant l'usage du vélo en toute sécurité.

VI. Conclusion

L'analyse des données de l'AREC et d'ATMO Nouvelle Aquitaine, a permis d'identifier les tendances d'évolution des émissions de gaz à effet de serre, de consommations d'énergie et d'émissions de polluants atmosphériques. L'évaluation à mi-parcours montre que la majorité des objectifs fixés dans le cadre du PCAET sont atteints en 2021.

En effet, les consommations d'énergies sur le territoire sont en baisse dans tous les secteurs depuis 2015, hormis pour le secteur tertiaire qui augmente légèrement.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, l'ensemble des secteurs d'activités suit la trajectoire de réduction définie dans le PCAET. Seul le secteur du transport se trouve bien au-dessus de l'objectif. Une vigilance est également à maintenir sur le protoxyde d'azote qui présente une augmentation de ses émissions.

Les émissions de polluants atmosphériques suivent également la trajectoire de réduction définie dans le PCAET à l'exception des COVNM. Ces émissions importantes de COVNM sont corrélées aux émissions du secteur agricole, résidentiel et industriel.

Enfin, les objectifs de production d'énergies renouvelables sont quasiment atteints pour l'énergie électrique. Les données montrent que pour l'usage thermique et de mobilité, beaucoup de chemin reste à parcourir pour augmenter la production et la consommation d'énergie renouvelable.

Le tableau ci-dessous constitue le bilan pour chaque secteur d'activité :

Secteur	Aspects positifs	Points de vigilance
Résidentiel	Des consommations en baisse de manière générale permettant d'atteindre les objectifs 2021 du PCAET y compris pour les émissions de GES.	Des consommations fluctuantes dépendantes du climat, des pandémies, et probablement des hausses du prix de l'énergie : l'enjeu est de limiter ces dépendances grâce aux actions d'accompagnement à la rénovation et aux changements de comportement Deuxième secteur qui émet des COVNM. Secteur qui présente une légère augmentation du protoxyde d'azote.

Secteur	Aspects positifs	Points de vigilance
Tertiaire	Une attractivité du territoire pour les activités tertiaires y compris dans le domaine de la santé. Un secteur peu émetteur de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques	Des consommations qui augmentent de manière globale et des consommations moyennes par établissement également. Des consommations qui pourraient s'accroître avec des activités tertiaires qui vont s'accroître notamment dans le domaine de la santé. Si la consommation moyenne par établissement ne diminue dans les 5 prochaines années le secteur tertiaire devra faire l'objet d'une attention particulière.
Industrie	Un secteur présentant une forte baisse des consommations et des émissions de GES probablement liée à la fermeture de quelques industries consommatrices mais surtout grâce à l'amélioration des process	Troisième secteur émetteur de COVNM et de PM10
Transport	Un secteur qui présente une très forte baisse d'émission de polluants atmosphériques	Des consommations énergétiques et des émissions de GES qui évoluent peu et sont loin de l'atteinte des objectifs du PCAET
Agriculture	Une baisse des émissions de NH3	Premier secteur émetteur de COVNM avec une augmentation entre 2010 et 2022 Premier secteur émetteur de GES du territoire et d'origine non énergétique

Le bilan par secteur d'activité permet d'identifier les enjeux ou les pistes d'actions suivantes :

- Approfondir l'origine des COV notamment dans le secteur résidentiel et sensibiliser les habitants sur la nécessité d'entretenir leur équipement notamment ceux fonctionnant au bois
- Poursuivre les actions d'accompagnement du secteur agricole pour limiter les émissions de GES et de polluants atmosphériques, en lien également avec la problématique de qualité de l'eau
- Promouvoir l'autoconsommation ou l'autoconsommation collective
- Poursuivre les actions sur la rénovation énergétique et promouvoir le recours aux énergies renouvelables thermiques (bois, solaire thermique, géothermie, aérothermie).
- Poursuivre les actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques, notamment en agissant sur le secteur tertiaire. Etudier les besoins des habitants en matière de mobilité dans l'objectif de limiter le nombre de véhicule par foyer et de réduire les consommations du secteur transport.

PARTIE 2 : EVALUATION DES ACTIONS

I. Synthèse de l'évaluation des actions

Le plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial est composé de 44 actions réparties en 6 axes :

Axe 1 - Bâti économe en énergie et adapté au changement climatique 1.1 Mobiliser les acteurs locaux en faveur de la rénovation énergétique performante 1.2 Accompagner les particuliers dans la rénovation performante de leur logement 1.3 Favoriser la construction à énergie positive et adaptée aux changements climatiques 1.4 Accompagner les acteurs du tertiaire vers de la maîtrise de l'énergie et l'adaptation aux changements climatiques de leur bâtiment 1.5 Rendre les bâtiments agricoles économes en énergie et adaptés au climat	Mis en œuvre à 40%
Axe 2 - Un mix énergétique renouvelable, puissant et citoyen 2.1 Développer des projets territoriaux d'énergies renouvelables 2.2 Développer la participation des citoyens dans les projets d'EnR du territoire 2.3 Développer une société locale de production d'énergies renouvelables 2.4 Développer le solaire thermique chez les particuliers et les acteurs industriels et tertiaires 2.5 Développer le solaire photovoltaïque chez les particuliers et les acteurs industriels et tertiaires 2.6 Installer des systèmes solaires sur les bâtiments agricoles 2.7 Développer la méthanisation 2.8 Accompagner le renouvellement des installations bois énergie individuelles et collectives 2.9 Promouvoir la géothermie 2.10 Etre un territoire d'innovation et d'expérimentation 2.11 Expérimenter un Smart Grid avec le projet MAESTRO	Mis en œuvre à 77%
Axe 3 - Un développement économique accentué par la transition énergétique 3.1 Accompagner les entreprises à mettre en place une démarche EIT (Ecologie Industrielle Territoriale) 3.2 Limiter la consommation d'énergie du matériel agricole 3.3 Développer de nouvelles filières agricoles contribuant aux objectifs Energie Climat du territoire 3.4 Développer les circuits courts	Mis en œuvre à 69%

Axe 4 - Un territoire sobre en carbone et adapté aux changements climatiques 4.1 Mettre en place des activités touristiques adaptées aux changements climatiques 4.2 Préserver la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité 4.3 Anticiper les risques liés aux événements extrêmes et améliorer les réponses aux situations d'urgence 4.4 Intégrer les risques naturels liés aux changements climatiques dans les documents d'urbanisme 4.5 Développer des aménagements urbains permettant de se rafraîchir 4.6 Optimiser les plans Canicules dans les communes 4.7 Développer le potentiel arboré du territoire 4.8 Développer de nouvelles pratiques culturelles sobres en carbone et adaptées aux changements climatiques 4.9 Améliorer les connaissances sur le stockage carbone dans le secteur agricole : projet ABCTerre	Mis en œuvre à 67%
Axe 5 - Une mobilité durable adaptée au milieu rural 5.1 Favoriser le développement du covoiturage 5.2 Accompagner et sensibiliser pour inciter aux modes alternatifs et limiter les déplacements 5.3 Développer les modes actifs : la marche à pied et le vélo 5.4 Intégrer la mobilité durable dans l'aménagement du territoire 5.5 Mener une réflexion pour améliorer l'accès aux équipements structurants du territoire et en dehors du territoire 5.6 Maintenir et communiquer sur les transports en commun du territoire 5.7 Rester en veille et expérimenter en vue du développement de nouvelles mobilités 5.8 Elaborer et mettre en oeuvre un plan de déplacement au sein de la Communauté de Communes du Thouarsais 5.9 Contribuer au maintien et au développement des solutions alternatives au transport routier de marchandises.	Mis en œuvre à 75%
Axe 6 - Des Thouarsais engagés au quotidien dans la transition énergétique 6.1 Accompagner le changement de comportement des adultes 6.2 Sensibiliser les enfants à la transition énergétique 6.3 Favoriser la réduction des déchets à la source 6.4 Optimiser le tri des déchets 6.5 Sensibiliser au jardinage écologique les particuliers et les collectivités 6.6 Favoriser l'exemplarité de la collectivité en maintenant la labellisation Cit'Ergie	Mis en œuvre à 67%

En synthèse, 90% des actions sont engagées ou réalisées (40 actions)

Parmi ces actions, 7 sont terminées :

- 2.2 Développer la participation des citoyens dans les projets d'EnR du territoire
- 2.3 Développer une société locale de production d'énergie renouvelables
- 2.6 Installer des systèmes solaires sur les bâtiments agricoles
- 2.7 Développer la méthanisation
- 2.11 Expérimenter un Smart Grid avec le projet MAESTRO
- 4.4 Intégrer les risques naturels liés aux changements climatiques dans les documents d'urbanisme
- 4.9 Améliorer les connaissances sur le stockage carbone dans le secteur agricole : projet ABC Terre

A noter que toutes les actions ne sont pas vouées à avoir une fin. Certaines doivent perdurer dans le temps dans une logique d'amélioration continue.

Les actions terminées sont des actions réalisées mais qui n'ont pas forcément abouti à des résultats positifs (voir tableau ci-dessous).

9% des actions sont non initiées (4 actions). Il s'agit des actions suivantes :

- 1.3 Favoriser la construction à énergie positive adaptée aux changements climatiques
- 1.5 Rendre les bâtiments agricoles économes en énergie et adaptés au climat
- 2.9 Promouvoir la géothermie
- 4.6 Optimiser les plans canicules dans les communes

Le tableau suivant détaille l'avancement pour chaque axe et chaque action. Il identifie les freins de mise en œuvre de l'action lorsqu'ils existent ainsi que les pistes d'amélioration pour lever ces freins.

II. Avancement détaillé des actions et freins identifiés

	Maître d'ouvrage	Description	Objectif	Avancement	Commentaire	Freins	Pistes d'amélioration
Axe 1 : Bâti économe en énergie et adapté au changement climatique							
1.1 Mobiliser les acteurs locaux en faveur de la rénovation énergétique performante	CCT PLRE	Animation territoriale avec les acteurs de la rénovation avec plusieurs initiatives : · Former les acteurs · Inform er sur les nouvelles aides · Structurer un réseau de partenaire · Suivi de gains · Inno ver dans de nouvelles approches ...	Créer des réseaux de professionnels acteurs de la rénovation performante : artisans, architectes, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, notaires, agences immobilières... S'appuyer sur ces acteurs pour convaincre les particuliers de rénover au niveau BBC rénovation.	engagée	Chaque année depuis 2019, le chef de projet de la plateforme de la rénovation organise ou participe à des rencontres avec les artisans En 2022 des agences immobilières ont été rencontrées pour les informer de l'existence de la plateforme de la rénovation	Depuis 2021, avec le financement à l'acte SARE, la plateforme de la rénovation devait atteindre des objectifs de contacts, conseils et de visites auprès des particuliers pour permettre l'équilibre financier du service. Les temps d'animation et d'échanges ont pu être maintenu pour rencontrer les artisans mais n'ont pu être développés.	A partir de 2025 : planifier des temps de rencontres et d'échanges avec les banques, les notaires, les maîtres d'œuvre etc. en plus des artisans.
1.2 Accompagner les particuliers dans la rénovation performante de leur logement	CCT PLRE	·Accompagnement à la rénovation performante en informant et conseillant. ·Auto-rénovation accompagnée par des professionnels ·Conseil sur la ventilation pour améliorer la qualité de l'air intérieur et réduire l'impact carbone des logements	Réduire la consommation énergétique du secteur résidentiel tout en améliorant le confort des occupants et réduisant l'impact carbone des logements Améliorer la qualité de l'air intérieur des logements Réduire le pourcentage de précarité énergétique sur le territoire Rénover 1000 logements au niveau BBC (d'ici 2024)	engagée	Deux conseillers et un chef de projet accompagnent les habitants dans leur travaux à travers leurs conseils dans le cadre de la plateforme de la rénovation Mise en place du dispositif de subventions T'rénov'		Etudier l'auto-rénovation accompagnée
1.3 Favoriser la construction à énergie positive et adaptée aux changements climatiques	CCT PLRE service urba	· Travailler avec les constructeurs, architectes et maître d'œuvre pour favoriser la construction à énergier positive et les matériaux biosourcés · Accompagner les particuliers constructeurs en les informant et les accompagnant sur leur projet de construction neuve à énergie positive	Assurer que l'ensemble des logements construits sur le territoire tende vers le niveau BEPOS ¼ des logements construits avant la promulgation de la nouvelle réglementation au niveau BEPOS	non engagée	La réglementation environnementale 2020 (RE2020) a renforcé les exigences que doivent prendre en compte les propriétaires.		Action à reconduire ou à supprimer au regard de la RE 2020 ou établir un annuaire de l'éco-construction, matériaux biosourcés, retours d'expérience de maison autonome ou BEPOS
1.4 Accompagner les acteurs du tertiaire vers de la maîtrise de l'énergie et l'adaptation aux changements climatiques de leur bâtiment	CCT	· Proposer un outil de suivi des consommations énergétiques aux propriétaires de bâtiments tertiaires · Sensibilisation des salariés par un challenge d'économie à énergie positive Les entreprises participantes pourront par la suite bénéficier de conseils	Réduire les consommations énergétiques du secteur tertiaire tout en améliorant le confort des occupants et la qualité de l'air intérieur et réduisant l'impact carbone des bâtiments. - Rénover 485 bâtiments du tertiaire ou réduire les consommations de 10 GWh d'ici 2024. - Sensibiliser les occupants des bâtiments tertiaires afin de réduire leur consommation de 5 GWh.	engagée partiellement	Conseils aux communes et aux services techniques de la CCT avec un poste de CEP/économe de flux, en partenariat avec le SIEDS depuis 2022 (AMI SEQUOIA et AMI CHENE de la FNCCR) Accompagnement des communes à la mise en oeuvre du décret Tertiaire Pas d'action vers les acteurs tertiaires privés	Pour les collectivités : capacité d'investissement limitée pour mener les projets de rénovation de leurs bâtiments. Pas de moyens humains dédiés ni de partenaiats noués pour accompagner le secteur tertiaire privé.	Des liens et partenariats à renforcer avec le service développement économique, la CCI, CMA pour accompagner les acteurs tertiaires privés
1.5 Rendre les bâtiments agricoles économes en énergie et adaptés au climat	chambre d'agriculture	· Identifier des solutions techniques pour réduire les consommations énergétiques · Communiquer sur les bonnes pratiques de rénovation des bâtiments agricoles ·Accompagnement des agriculteurs dans la construction et la rénovation de leurs bâtiments · Valoriser les exploitations accompagnées dans cette démarche	Réduire les consommations des bâtiments et process des exploitations agricoles de 3,5 GWh. Assurer l'adaptation des bâtiments aux évolutions climatiques afin de maintenir les conditions d'élevage favorables au bien-être des animaux et donc les rendements de production tout en limitant l'émission de polluants atmosphériques. Veiller à ce que les bâtiments neufs répondent également à ces enjeux de performance et d'adaptation aux changements climatiques.	non engagée	Pas de partenariat mis en place spéciquement sur cette thématique des bâtiments agricoles. Le sujet n'est pas ressorti comme prioritaire pour les partenaires agricoles.	Pas de priorité donnée à ce sujet.	Evaluer en 2024 et 2025 si la chambre d'agriculture porte une action et si un soutien de la CCT est de nature à mobiliser plus d'agriculteurs Evaluer avec les partenaires agricoles lors de la mise à jour du PCAET si cette action reste pertinente

	Maître d'ouvrage	Description	Objectif	Avancement	Commentaire	Freins	Pistes d'amélioration
Axe 2 - Un mix énergétique renouvelable, puissant et citoyen							
2.1 Développer des projets territoriaux d'énergies renouvelables	CCT	Après un travail de recensement des zones potentielles dans le PLUi : - Etude des actions permettant de préserver les continuités écologiques - Définir les mesures compensatoires à mettre en oeuvre par les développeurs pour les projets qui se développeraient en ZNIEFF ou à proximité des Natura 2000 - Implication de la collectivité dans le dévbeloppement des projets : partage de gouvernance, investissement citoyen, mesures d'accimpagnement, etc. - Promotion d'un développement cohérent en impliquant les acteurs locaux dans des projets photovoltaïques au sol	- Poursuivre le développement du mix énergétique du territoire. - Poursuivre l'accompagnement du projet de gazéification CHO TIPER : 80 MWh - Développer des unités de production d'énergies renouvelables en partenariat avec des acteurs locaux (collectivités, citoyens, etc.) - Augmenter la production éolienne de 254 GWh et photovoltaïque à partir de parc au sol de 20 GWh par rapport à 2015. - Favoriser des projets photovoltaïques territoriaux implantés sur les toitures.	engagée	La collectivité accompagne et facilite l'émergence de nouveaux projets d'énergie renouvelable notamment dans le cadre du PLUi et à condition que le projet soit accepté localement. En 2023, elle a organisé la concertation dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables et accompagner les communes dans définition de zones d'accélération. Elle sensibilise et soutien à l'installation d'énergies renouvelables (bois et solaire thermique) chez les particuliers grâce à son service public de la rénovation de l'habitat et depuis 2019 par les subventions T'Rénov. Elle accompagne les communes et développe sur son patrimoine des installations photovoltaïques. L'entrée au capital et à la gouvernance de deux sociétés de projet a été étudié. La CCT a été accompagné par un prestataire pour la conseiller sur la rédaction des protocoles d'accord avec les porteurs de projets. Les deux projets "tests" n'ont pas pu aboutir. La collectivité a convenu de ne pas poursuivre cette partie de l'action. Depuis 2015, 13,4 GWh de parcs photovoltaïques sont en exploitation et 39,8 GWh sont en cours de construction ou en cours d'instruction. 13 GWh sont en cours d'étude. Pour l'éolien, depuis 2015 249 GWh sont accordés ou en cours d'exploitation. 107 GWh sont en cours d'étude.	Le projet CHO TIPER a été abandonné L'acceptabilité des nouveaux projets éoliens est de plus en plus difficile, les projets n'obtiennent pas tous le soutien des communes et de la CCT. Le travail sur les zones d'accélération montre que la majorité des communes ne souhaitent plus le développement de l'éolien Les contraintes des réseaux : le poste source de Thouars saturé La complexité de l'entrée de la CCT au capital des projets. La CCT ne dispose pas des moyens et de l'ingenierie pour le faire. L'investissement local est réalisé par 3D énergie, filiale du Syndicat Intercommunal de l'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS)	Réfléchir, à l'échelle départementale, sur les outils juridiques de maîtrise du développement des énergies renouvelables électriques. Travailler sur les projets d'autoconsommation collective ou individuelle Soutenir auprès des gestionnaires de réseau le renforcement des réseaux énergétiques (électricité et gaz) afin de permettre le raccordement de nouvelles installations déjà en cours de développement. Travailler sur les EnR thermiques Rester en veille sur les solutions de stockage d'énergie pour éviter les phénomènes d'heures négatives et la perrenité des parcs (solaires notamment).
2.2 Développer la participation des citoyens dans les projets d'EnR du territoire	CCT	- Sensibiliser les citoyens sur les enjeux de la transition énergétique pour éventuellement qu'ils s'appliquent dans des projets d'EnR. - Accompagnement des citoyens pour participer au développement des projets	Développer de nouveaux projets d'énergies renouvelables impliquant au moins 200 citoyens au du financement participatif ou entrant à la gouvernance du projet. 257,2 GWh (chaleur + électricité) en 2024	terminée	La CCT a mené diverses actions de sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique (projection de film, réunion d'information) et a été accompagnée par CIRENA pour accompagner un collectif citoyens intéressé par le développement de projet d'énergies renouvelables. Ce groupe s'est projeté sur la création d'une société ou d'une association de citoyens souhaitant investir dans les projets d'énergies renouvelables. Néanmoins, la démarche n'a pas abouti et s'est arrêté en 2021. En parallèle la Communauté de Communes a relayé deux campagnes de financement participatif : - Pour le parc éolien Le Patis aux chevaux à Glénay (60 000€ collectés en déc 2019) - Pour le parc photovoltaïque des Tonnelles à Saint-Varent (printemps 2024)	Faute d'engagement citoyen suffisant et de projets concrets en attente d'investissement citoyen, aucune association n'a émergé	La collectivité reste à l'écoute des volontés citoyennes sur ce sujet pour éventuellement les accompagner. Des personnes sont volontaires pour mettre à disposition leur terrain pour de l'autoconsommation collective, des réflexions pour soutenir ces projets sont à l'étude.
2.3 Développer une société locale de production d'énergies renouvelables	CCT	- Etudier les formes de sociétés permettant de développer/investir des projets d'EnR - Echange avec les autres acteurs qui interviennent sur les projets - Définition d'une stratégie de développement - Développer une société locale de production d'EnR pour investir dans les projets territoriaux identifiés (Cf Action 2.1)	Optimiser les retombées locales liées aux projets ENR (emplois, revenus, etc.) ; Développer le mix énergétique du territoire grâce à l'implication des acteurs locaux.	terminée	Une étude a été menée sur les différents types de sociétés existantes pour le développement de projet d'énergies renouvelables électriques. La collectivité s'est projetée sur l'investissement directement au capital des sociétés de projet. Il a finalement été décidé que la collectivité ne s'impliquerait pas financièrement dans le projet d'énergie renouvelable privé se développant sur le territoire	Moyens humains et compétences juridiques pour suivre et piloter ce type de démarche	Cette action est à ré-étudier au regard des réseaux biomasse existants à gérer et à développer par la collectivité. Séolis prod et 3D Energie société du groupe SIEDS émanation des collectivités locales peuvent investir dans les projets d'énergies renouvelables électriques développés sur le territoire

	Maître d'ouvrage	Description	Objectif	Avancement	Commentaire	Freins	Pistes d'amélioration
Axe 2 - Un mix énergétique renouvelable, puissant et citoyen							
2.4 Développer le solaire thermique chez les particuliers et les acteurs industriels et tertiaires	CCT	· Mener une campagne de communication et de sensibilisation pour mieux connaître le solaire thermique · Collaboration avec le service UDAP pour travailler sur l'intégrité paysagère et architecturale des installations solaires · Proposition d'un accompagnement personnalisé pour suivre le développement du projet et lever les freins (ABF, ..)	Augmenter la production solaire thermique de 3,7 GWh d'ici 2024 sur des logements, bâtiments industriels ou tertiaires.	engagée	Le service public de la rénovation sensibilise à l'installation de solaire thermique dans l'habitat. La collectivité a également mis en place depuis 2019, une subvention en faveur de cette énergie ce qui a permis l'installation de 30 chauffes eau solaire et 12 chauffages solaires. Une étude d'opportunité a été menée par le Département des Deux-Sèvres pour la mise en place d'un contrat de chaleur renouvelable territorial. Le contrat a été mis en place en 2022, il permet de financer les installations de grandes tailles. Des actions de sensibilisation des acteurs économiques ont été réalisées notamment en lien avec Recto Verso	Méconnaissance sur l'énergie solaire thermique	Poursuivre la communication sur les avantages du solaire thermique
2.5 Développer le solaire photovoltaïque chez les particuliers et les acteurs industriels et tertiaires	CCT service EC	· Etudier le potentiel solaire de la toiture · Accompagnement des porteurs de projets pour étudier la faisabilité · Des propriétaires qui auraient un fort potentiel mais qui ne voudraient pas investir pourront être orientés vers les sociétés locales de production d'EnR · Forte mobilisation des entreprises de la grande distribution déjà engagée · Etude d'une filière de récupération des panneaux photovoltaïques	Développer l'installation de solaire photovoltaïque sur les toitures de bâtiments du territoire afin d'augmenter la production de 5.5 GWh Couvrir environ 600 maisons (3 GWh) et 28 toitures de 500m8-hors bâtiments agricoles- (2.5GWh) de panneaux solaires photovoltaïques	engagée	Des conseils sont donnés aux particuliers dans le cadre du service public de la rénovation de l'habitat Le cadastre solaire est mis à disposition du public. La CCT étudie la mise en place d'ombrières en autoconsommations collective sur son patrimoine. Elle a aussi mis à disposition le parking de Station T à une société de projet émanant des entreprises du SIEDS. La réglementation s'est renforcée et impose de couvrir les parkings et toitures à partir d'une certaine surface de photovoltaïque et de végétalisation	Le modèle juridique et financier de l'autoconsommation collective n'est pas encore maîtrisé par tous	Etudier la mise à disposition de foncier pour la mise en place d'autoconsommation collective multi-acteurs (notamment pour les habitants et structures situées en zone de protection de monuments historiques) et les potentialités de groupement de commande Mise en place d'un suivi des installations avec le service ADS
2.6 Installer des systèmes solaires sur les bâtiments agricoles	Chambre d'Agriculture	· Identification des exploitations avec fort besoin de chaleur pour les accompagner dans l'étude de faisabilité d'un chauffe-eau solaire · Continuer la sensibilisation sur les intérêts du photovoltaïque · Accompagner les porteurs de projet sur le plan technique, juridique et administratif · Conseil sur l'intégration paysagère des bâtiments couverts de photovoltaïque	Augmenter les productions d'énergies à partir du solaire thermique et photovoltaïque dans les exploitations agricoles. Produire 4.5 GWh photovoltaïque, environ 6/7 bâtiments agricoles de 600 m2 couverts de 100 kWc/an (env. 40 bâtiments sur 6 ans). Produire 0.3 GWh de chaleur sur 7 bâtiments agricoles avec 7m8, à partir de panneaux solaires thermiques.	terminée	Convention Agripos't entre la CCT et la Chambre d'agriculture. La CCT prend en charge une partie du reste à charge des études de potentiels PV réalisée par la Chambre d'Agriculture et les deux structures organisent chaque année une évènement sur le solaire. La dernière convention est arrivée à échéance en 2022. A partir de 2021, la filière s'est organisée et l'accompagnement n'est plus nécessaire pour soutenir le développement des installations. Une aide est apportée aux agriculteurs qui ont recours aux énergies renouvelables dans le cadre du règlement agricole		Rediriger l'action sur l'agrivoltaisme
2.7 Développer la méthanisation	CCT Chambre d'Agriculture	· Réaliser une étude sur le potentiel du gisement méthanisable encore disponible en termes de déchets · Etude sur l'utilisation de culture intermédiaire en méthanisation	Revaloriser l'image de la méthanisation localement. · Produire 5 GWh de chaleur et d'électricité et/ou de biogaz à partir de la méthanisation	terminée	Dans le cadre du programme Re-Sources porté par le SEVT, un accompagnement à l'implantation de cultures intermédiaires à vocation énergétique a été mis en place afin de diversifier les rotations et réduire les intrants. Au regard de l'intérêt des agriculteurs pour cette culture, un projet de méthanisation s'est développée porté par un groupe d'agriculteur rapidement structuré dans la SAS Biomasse Thouarsaise. La collectivité a été à l'écoute des porteurs de projet pour identifier le foncier le plus adapté pour le développement de cette nouvelle unité et soutenir l'étude de faisabilité. La construction de l'installation a débuté en 2024 et prévoir une production équivalente à 20 GWh		Mise en place d'un rebours par GRT Gaz pour relier le réseau de distribution au réseau de transport. Maintenir des consommations de gaz en été et toutes l'année pour stabiliser le modèle économique de la méthanisation. Mener une étude de potentiel de mobilisation de ressources méthanisables

	Maître d'ouvrage	Description	Objectif	Avancement	Commentaire	Freins	Pistes d'amélioration
Axe 2 - Un mix énergétique renouvelable, puissant et citoyen							
2.8 Accompagner le renouvellement des installations bois énergie individuelles et collectives	CCT PLRE et CEP	· L'espace info énergie sensibilisera et accompagnera sur les différents systèmes de chauffage au bois · Réalisation de préconisations sur la ventilation · Sensibilisation aux habitants pour remplacer les vieux systèmes de chauffage à combustion · Accompagnement du technicien énergie aux collectivités dans le renouvellement de leur chaufferie bois	Amélioration de la qualité de l'air en réduisant notamment l'émission de particules fines. · Réduire la pollution de l'air intérieur afin d'améliorer la santé des habitants. · Réduire les émissions de dioxyde de soufre en remplaçant les équipements de chauffage au fioul par des systèmes au bois performant.	engagée	Les conseillers du service public de la rénovation conseillent les particuliers sur le renouvellement de leur chauffage au bois. La collectivité a étudié les opportunités de renouvellement et d'optimisation de ses réseaux de chaleur biomasse à St Varent. Les projets se concrétiseront à partir de 2025. Le fonctionnement de la chaufferie bois des Bassins du Thouet est particulièrement suivi afin qu'il soit optimal.	Pas de filière bois sur le thouarsais Des difficultés dans l'entretien et la maintenance des installations par les prestataires.	Etudier l'intérêt d'une société publique local qui pourrait aussi travailler sur la structuration d'une filière bois Mettre à jour la base de données des chaufferies collectives du territoire Accompagner les communes dans le renouvellement de leur chaufferie collective
2.9 Promouvoir la géothermie	CCT : PLRE et CEP	· Développer un argumentaire en faveur de la géothermie et sensibilisation des porteurs de projet aux intérêts de cette technologie · La géothermie peut présenter des intérêts en susbstitution d'un système de chauffage à combustion lors de rénovations · Proposition d'accompagnements personnalisés par l'Espace Info Energie ou le conseiller en énergie partagée	Etudier la possibilité d'envisager la géothermie dans de nouveaux projets · Informer sur la possibilité de répondre à l'appel à projet régional : « bâtiment du futur », porté sur la rénovation énergétique globale/complète et sur les constructions neuves des bâtiments tertiaires privés/publics · Mener des réflexions autour de la possibilité d'imaginer un réseau de chaleur avec la géothermie	non engagée	Action non initiée Même si cette énergie a été étudié pour l'un des bâtiments structurant de la collectivité	La méconnaissance des potentiels géothermiques de la CCT	Améliorer la connaissance locale sur cette énergie et la diffuser Etudier cette solution énergétique sur les projets de construction/rénovation de la collectivité
2.10 Etre un territoire d'innovation et d'expérimentation	CCT énergie et économie	· Communication sur la volonté d'innovation autour de la transition énergétique · Développer des partenariats avec des centres de recherche · Développer des appels à projet pour de nouveaux projets · Communication sur les actions innovantes développées sur le Thouarsais	Etre un territoire d'innovation et d'expérimentation répond à plusieurs objectifs : · Contribuer au développement de nouvelles technologies permettant d'accélérer la transition énergétique · Valoriser le territoire et contribuer à son développement économique	engagée partiellement	Une étude a été réalisée afi d'identifier les solutions innovantes adaptées au territoire pour accélérer la transition énergétique. Elle n'a pas permis de définir des filières nouvelles à développer en particulier sur le territoire de la CCT. La CCT a publié un AMI pour le développement d'une station de BioGNV. Station qui est en service depuis 2023.	Le temps longs et les risques que peuvent représentés les innovations technologiques et des projets	Rester en veille sur les solutions de stockage de l'énergie et sur les actions de sobriété qui font parti des actions "innovantes"
2.11 Expérimenter un Smart Grid avec le projet MAESTRO	GEREDIS	· Piloté par Gérédis rassemble Séolis, SIEDS, CCT, laboratoires de recherches L2EP et CAETech · Mise en place d'un démonstrateur sur le réseau Gérédis · Installations d'outils de pilotage des consommations dans certains foyers tests · Etude sociologique pour suivre le comportement des consommateurs	Le projet MAESTRO (Modèle Appliqué des Énergies Supervisées en Temps réel par du Renouvelable Optimisé) a pour objectif de piloter des chauffages électriques, des ballons d'Eau Chaude Sanitaire et les recharges de véhicules électriques en fonction de l'état de charge du réseau et du volume de production d'électricité par les énergies renouvelables de manière à optimiser les flux d'énergie.	terminée	Projet terminé en 2023 Le projet a permis d'expérimenter le pilotage des chaufes eau électrique en fonction de la production locale d'énergie renouvelable. Une vingtaine de foyers thouarsais se sont vus équipés de matériel de pilotage adossé à leur compteur Linky.	La mobilisation des foyers testeurs s'est révélé plus complexe que prévu en raison de la crise sanitaire	Rester en veille sur les opportunités de pilotage des consommations en fonction des productions d'énergie renouvelable

	Maître d'ouvrage	Description	Objectif	Avancement	Commentaire	Freins	Pistes d'amélioration
Axe 3 - Un développement économique accentué par la transition énergétique							
3.1 Accompagner les entreprises à mettre en place une démarche EIT (Ecologie Industrielle Territoriale)	CCT, Service Eco /Energie-Climat	· Réalisation d'un diagnostic des activités et flux des entreprises des principales zones d'activités · Mise en réseaux des entreprises pour identifier les problématiques communes et les leviers d'action à privilégier · Valorisation des entreprises déjà engagées · Elaboration d'un modèle économique dès le départ pour assurer la pérennité	· Améliorer la compétitivité des entreprises grâce à l'optimisation de leur flux (énergétiques, eau, matières premières, déchets) · Accompagner de 50 entreprises dans une démarche d'EIT · Réduire de 30 GWh les consommations de ces entreprises · Réduire de 24 kteq CO2 les émissions du secteur	engagée	Après avoir initié une démarche d'EIT en interne, la collectivité s'est rapprochée de l'association Recto Verso porteuse d'une démarche similaire sur l'Agglo2B. Le périmètre d'activité de la structure s'est élargi en 2022 avec le recrutement d'un chargé de mission Thouarsais. Fin 2024 : 10 entreprises Thouarsaises adhérentes Des fiches retour d'expérience d'entreprises réalisées, des groupements d'achats, bilan carbone, atelier de sensibilisation	Le nombre d'entreprises fédérées au sein d'une démarche d'EIT est intimement lié aux ressources humaines dédiées et le niveau de cotisation acceptable par les entreprises pour intégrer la démarche rend compliqué l'équilibre financier de la structure qui porte la démarche.	Renforcer la communication sur les actions conduites par les entreprises grâce au soutien de Recto Verso. Augmenter le nombre d'adhérent dans la catégorie "grande entreprise"
3.2 Limiter la consommation d'énergie du matériel agricole	Chambre d'agriculture FD CUMA	· Poursuite des actions de la Chambre d'agriculture pour réduire les consommations du matériel agricole · Achat du matériel en CUMA permet de réduire le nombre d'équipement sur le territoire et indirectement les consommations énergétiques · Etude sur l'intérêt d'engager une opération d'échange parcellaire pour réduire les distances parcourues · L'évolution des pratiques culturales peut aussi permettre de réduire les consommations · Expérimentation avec les carburants alternatifs	Réduire les charges des exploitations en : · Réduisant les investissements des exploitations dans le matériel agricole. · Réduisant les consommations énergétiques du matériel agricole. Réduire le nombre de machines pour une même superficie travaillée. Réduire de 1GWh les consommations des engins agricoles (100 tracteurs x 1000L économisés grâce au banc d'essai).	engagée	Dispositif Agripos't jusqu'en 2022 : organisation de bancs d'essai tracteur par la Chambre d'agriculture et financement du reste à charge par la CCT. Cette action permet des baisses limitées des consommations et émissions de gaz à effet de serre.		Actions à ne pas reconduire au regard de son impact.
3.3 Développer de nouvelles filières agricoles contribuant aux objectifs Energie Climat du territoire	Chambre d'agriculture, CIVAM, CCT, SEVT, CCI	· Identification des cultures contribuant à réduire le retournement du sol, l'utilisation d'engrais et produits phytosanitaires, l'irrigation · Mobiliser les coopératives et autres acteurs agricoles pour identifier leurs besoins · Envisager la mise en place d'une démarche globale du producteur au consommateur	Assurer la diversification économique des exploitations agricoles. Faire émerger ou renforcer des filières agricoles économiquement viables et pérennes afin d'asseoir les pratiques culturales alternatives contribuant aux objectifs Energie Climat du territoire.	engagée partiellement	Travail sur la valorisation des CIVE par la méthanisation en lien avec le SEVT dans le cadre du programme Re-sources En 2024, mise en place d'une subvention dans le cadre de rénovations énergétique globale des logements en cas d'utilisation de matériaux biosourcés.	Difficultés à créer de nouvelles filières et notamment des circuits courts ou des matériaux biosourcés	
3.4 Développer les circuits courts	CCT	· Echanger avec les producteurs pour les accompagner sur la vente directe · Développer des points de vente, de réception pour que les produits viennent au plus près du consommateur · Mettre à disposition des producteurs et des consommateurs un local pour la vente directe · Animer un réseau local · Accompagner la restauration collective pour intégrer les produits locaux aux menus	· Favoriser la diversification économique des exploitations agricoles grâce à la commercialisation en circuits courts. · Structurer un réseau de producteurs locaux et de points de ventes (physiques et virtuels) facilitants la mise en relation habitants/producteurs et développant la vente directe	engagée	Réalisation d'un guide des producteurs locaux mis à jour en 2021 et diffusé sur le site internet de la Communauté de Communes. Actions de structuration de circuits courts pour la restauration collective. Règlement agricole qui subventionne les projets de diversification. Développement de la démarche Mon Resto Responsable	Difficile mobilisation des agriculteurs pour des temps collectifs (agendas non compatibles, importance du facteur météo dans la disponibilité ou non des agriculteurs). Activité de circuits courts très chronophage (production + commercialisation + logistique) et qui demande des compétences autres que celles nécessaires à la production (vente, promotion). Contrainte de la commande publique peut être un frein également pour les agriculteurs (candidature appels d'offres, facturation via Chorus Pro, ...). Pour la restauration collective, l'outil de travail à disposition mais aussi la commande publique, les obligations règlementaires, la difficulté pour un seul producteur de fournir les quantités suffisantes d'un produit identique ou la difficulté pour un producteur de valoriser la totalité de son produit auprès d'une seule cantine (ex. si la cantine commande uniquement les cuisses de poulets, que fait l'agriculteurs des morceaux de poulets restants ?) peuvent être un frein au travail avec les agriculteurs locaux	Valoriser les actions déjà existantes par la communication. Travailler avec la restauration collective notamment sur les protéines végétales locales (cultures à bas intrants) : formation des cuisiniers, communication sur les produits locaux, etc. Amplifier la démarche Mon Resto Responsable sur le territoire (démarche volontaire basée sur la progression des restaurants collectifs sur le développement durable au sens large mais avec un volet circuits courts) = démarche qui permet de donner une feuille de route aux restaurants scolaires. Rencontrer les industriels de l'agroalimentaire du territoire (Loeul & Piriote, OleosynBio...) pour voir comment améliorer les débouchés directs sur le territoire notamment sur la restauration collective.

	Maître d'ouvrage	Description	Objectif	Avancement	Commentaire	Freins	Pistes d'amélioration
Axe 4 - Un territoire sobre en carbone et adapté aux changements climatiques							
4.1 Mettre en place des activités touristiques adaptées aux changements climatiques	Office de Tourisme, CCT	· Valoriser les impacts du CC auprès des acteurs du tourisme · Identifier les besoins et les solutions d'adaptation des activités touristiques · Déplacement du camping de Thouars pour l'éloigner du risque d'impact lié aux crues · Mise en place d'un label indiquant les activités s'adaptant au CC	Développer une offre touristique adaptée aux changements climatiques notamment aux périodes de canicule.	engagée	Des horaires de visites sont décalés en période de canicule Les touristes venant sur le territoire demandent des activités en intérieur ou sur des sites ombragés. Sentiers de marche avec indice d'ombrage Engagement dans un projet partenarial avec le Loudunais pour accompagner le changement vers le développement durable des acteurs touristiques en 2024.	La Communauté de Communes est un territoire peu boisé et donc peu ombragé naturellement	Des actions de sensibilisation auprès des acteurs du tourisme sur le changement climatique
4.2 Préserver la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité	Coordinateur SEVT (prog. Re-Sources) & SVL	<u>Quantitatif</u> · Sensibiliser sur l'utilisation raisonnée de l'eau · Faire la promotion des solutions techniques pour réduire les pertes des réseaux et limitant l'imperméabilisation des sols · Favoriser les pratiques agricoles dont les besoins en eaux sont réduits <u>Qualitatif</u> · Accompagner pour limiter l'usage d'intrants organiques et minéraux et de produits phyto (surtout en zone de captage) · Sensibiliser/accompagner sur l'application de l'interdiction d'utiliser des produits phyto	· Aspect quantitatif : Réduire les consommations d'eau issues de captages et de prélèvements de surface notamment du secteur agricole (1er consommateur des eaux du SAGE du Thouet). · Aspect qualitatif : Réduire les taux de nitrates et de molécules chimiques dans les eaux de captage.	engagée	Sensibilisation des agriculteurs présents sur les aires d'alimentation de captage Le SEVT a acquis des parcelles agricoles dans les périmètres d'aire de captage afin de pouvoir mettre en place des baux ruraux à clauses environnementales Investissement dans le renouvellement des réseaux permettant d'améliorer leur rendement La gestion intégrées des eaux pluviales tend à se développer sur les projets d'aménagement du territoire (piste cyclable, places centrales de Thouars, parking...) engageant une logique de désimperméabilisation des sols grâce au soutien de l'Agence de l'eau)	L'évolution des pratiques agricoles vers la réduction des intrants repose exclusivement sur le volontariat qui reste limité.	Sur le foncier du SEVT, mettre en œuvre des pratiques permettant de réduire les nitrates et phytosanitaires Renforcer la sensibilisation/l'information sur la GIEP auprès des collectivités et du grand public
4.3 Anticiper les risques liés aux événements extrêmes et améliorer les réponses aux situations d'urgence	CCT	· Informer les communes sur leurs obligations (PCS et DICRIM) · Faire prendre conscience aux habitants des risques qu'ils encourent face au CC	En parallèle, afin de réduire les conséquences des événements extrêmes, il s'agira d'étudier les causes et les défaillances éventuelles et de proposer des procédures pour éviter que cela ne se produise.	engagée partiellement	Réalisation d'un accompagnement des communes dans le cadre de l'élaboration de leur PCS en organisant des mises en situation		Dans le cadre du PICS, réalisation d'un bilan des PCS pour déterminer les potentialités de mutualisation de matériel/action
4.4 Intégrer les risques naturels liés aux changements climatiques dans les documents d'urbanisme	CCT, urbanisme	· Maintien du PPRI dans le PLUi · Identification des zones concernées par RGA · Orienter les locaux vers autre chose que l'imperméabilisation des sols responsable des inondations et coulées de boues · Etude du dimensionnement des réseaux d'eau pluviale en fonction des risques pluviométriques · Communication auprès des porteurs de projet d'aménagement	· Réduire l'impact des risques naturels dans les futurs constructions · Assurer la protection de la population face aux risques naturels liés aux changement climatiques.	terminée	Le risque retrait et gonflement des argiles est intégré dans le PLUi ainsi que le risque inondations. La consommation foncière a été réduite à 50% dans le PLUi Il intègre également des orientations visant à réduire l'imperméabilisation à l'échelle de la parcelle	Des parcelles privées qui sont imperméabilisées par leur propriétaire entraînant des ruissellements pouvant conduire à des phénomènes d'inondation	Mener des actions de sensibilisation sur les risques naturels liés au changement climatique (retrait gonflement des argiles, inondation)
4.5 Développer des aménagements urbains permettant de se rafraîchir	CCT, Terre Saine, Urbanisme, SEVT	· Sensibiliser les communes sur l'intérêt des lieux de baignade et des espaces verts · Installer des fontaines à eau · Laisser les églises ouvertes durant les périodes les plus chaudes · Accompagner les communes dans l'aménagement des villes plus adapté au CC	· Développer des systèmes permettant de réduire la température en ville (ex : diminuer les zones en bitume au profit des zones enherbées, planter des arbres convrant dans les rues également). · Développer ou préserver des espaces économes en eau permettant de se rafraichir. · Augmenter la couverture végétale en favorisant la TVB en ville en privilégiant les espèces et essences d'arbres présentant le meilleur potentiel convrant (ombre) mais un faible potentiel allergène afin de ne pas augmenter le risque d'allergie au pollen en ville (ex : bouleaux ...). Les plantations doivent être choisies en fonction de leur consommation d'eau afin d'éviter l'arrosage en période de canicule.	engagée partiellement	Désimpermabilisation partielle de parking à Thouars, végétalisation d'une place à St Varent Réaménagement des places centrales de Thouars en espaces végétalisés et arborés Réalisation de parkings ombragés naturellement ou pas des ombrières photovoltaïques Mise en place d'une cartographie des lieux frais du territoire	Budget pour la réalisation de ces projets qui doivent être réfléchis pour prendre en compte les différents enjeux de la transition écologique (désimpermabilisation, gestion des eaux pluviales, ombrage, mobilité douce, qualité de l'air)	Formation à l'attention des agents des collectivités et des élus sur l'adaptation au changement climatique des villes

	Maître d'ouvrage	Description	Objectif	Avancement	Commentaire	Freins	Pistes d'amélioration
Axe 4 - Un territoire sobre en carbone et adapté aux changements climatiques							
4.6 Optimiser les plans Canicules dans les communes	CIAS dans le contrat local de santé	Organisation en 2019 d'une réunion d'information à l'attention des secrétaires de mairies sur la mise en œuvre du plan canicule Réalisation de rappels tous les ans Les communes seront incitées à mettre en œuvre des actions innovantes pour améliorer la mise en œuvre du plan canicule	· Assurer la mise en œuvre optimale de Plan canicule dans toutes les communes du territoire. · Prévenir les effets de la canicule sur les personnes fragiles et notamment les personnes âgées.	non engagée	Action inscrite au Contrat Local de Santé (2018-2023) mais non réalisée		Action à organiser par le CIAS dans le cadre
4.7 Développer le potentiel arboré du territoire	CCT	· Identifier les espèces les plus adaptées au CC en protégeant les sols et limitant les pollens allergisants · Développer des programmes de plantations de haies, d'arbres et d'espaces verts · Accompagner les acteurs dans la gestion durable des zones arborées · Travailler avec les propriétaires forestiers	· Développement du potentiel arboré du territoire grâce à de nouvelles plantations et à la bonne gestion de l'existant contribuera à deux objectifs principaux : - Augmenter le stockage de carbone - Adapter le territoire au changement climatique : maintien et développement de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau, augmentation du potentiel agronomique (vie dans le sol), création d'espaces verts pour lutter contre les îlots de chaleur. · Il faudra veiller à ne pas dégrader la qualité de l'air par la plantation d'essence émettant des pollens allergisants	engagée	Dans le cadre du programme Nature et Transition porté par le service BEEN du 2022 à 2024, un programme de plantation sur le foncier public a permis la plantation de 3km de haie à 50% avec le label végétal local. Les collectivités participantes ont amélioré leur connaissance de la biodiversité présente sur leur foncier et ont été sensibilisées aux actions de gestion écologique afin de la préserver. Dans ce cadre, les élus et agents communaux ont été formés à la gestion durable des haies et la gestion écologique de leurs espaces verts (6 formations/65 personnes formées en cumulé) 6,9km de haies plantées par la Fédération des chasseur depuis 2019. Recensement des haies à protéger en 2019 et inscrites au PLUi adopté en février 2020	Disposer de financement pour développer des programmes de plantation d'ampleurs	Développer des actions de plantation vers l'ensemble des acteurs du territoire (pas seulement public) Croiser les enjeux auxquels les haies peuvent répondre pour identifier des secteurs prioritaires de plantation Renforcer les actions avec des partenaires agissant dans le domaine de la plantation de haies (Bocage Pays Branché, Fédération de chasse)
4.8 Développer de nouvelles pratiques culturales sobres en carbone et adaptées aux changements climatiques	Chambre d'agriculture, CIVAM	· Favoriser les pratiques agricoles réduisant les émissions de GES, favorisant le stockage du carbone et s'adaptant au CC · Valoriser les pratiques qui réduisent les émissions d'ammoniac · Mise en place d'animations collectives de sensibilisation · Suivre l'évolution des changements de pratiques · Communiquer sur les bonnes pratiques des exploitants agricoles	· Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques et augmenter le stockage de carbone dans les sols. · Maintien d'une production agricole diversifiée et productive dans l'élevage et la polyculture malgré l'évolution du climat · Préservation de la ressource en eau (cf action 4.2), des sols, de la biodiversité et amélioration de la qualité de l'air. · 100 agriculteurs engagés dans des expérimentations de nouvelles pratiques culturales plus adaptées au changement climatique et réduisant les émissions de GES	engagée	Réalisation de diagnostic carbone auprès des exploitants	La mise en œuvre des actions préconisées dans les diagnostics, permettant de limiter les émissions de GES ou le stockage carbone ne génère pas toujours des compensations financières. Difficultés à mettre en place un accompagnement collectif centré sur l'évolution des pratiques en faveur du stockage carbone uniquement	Lancer un accompagnement collectif sur l'adaptation au changement climatique Identifier les pratiques favorables à cette action et les valoriser
4.9 Améliorer les connaissances sur le stockage carbone dans le secteur agricole : projet ABC Terre	Agro-transfert, chambre d'agriculture	· Estimer la séquestration de CO2 dans les sols et la biomasse du territoire avec l'outil ALDO	Rendre opérationnelle la démarche ABC'Terre afin de calculer les émissions de GES des systèmes de cultures à l'échelle du territoire, prenant en compte l'évolution du stock de carbone dans les sols. Au terme du projet : Réaliser les diagnostics territoriaux intégrant le bilan carbone des sols et d'émissions de GES locales	terminée	Réalisation du diagnostic ABC'Terre Réalisation de diagnostic carbone individuel Formalisation d'un partenariat avec la Chambre d'agriculture sur le changement climatique		

	Maître d'ouvrage	Description	Objectif	Avancement	Commentaire	Freins	Pistes d'amélioration
Axe 5 - Une mobilité durable adaptée au milieu rural							
5.1 Favoriser le développement du covoiturage	CCT, service ingénierie	· Labellisation de nouvelles aires de covoiturage · Réflexion sur des aménagements pour rejoindre ces aires de covoiturage (à pied, vélo) · Faire la promotion du covoiturage et des aires associées · Mobilisation des entreprises envers le covoiturage dans les Plans de Déplacement Entreprises · Reflexion sur l'étude de la mise en place de systèmes de mise en relation	· Réduire les émissions de GES et la pollution atmosphérique en développant la pratique du covoiturage pour les trajets du quotidien et les longs trajets. · Développer 7 aires de covoiturage sur le territoire. · 3375 personnes réalisent du covoiturage régulièrement pour leur trajet domicile-travail	engagée	7 aires de covoiturages aménagées (Brion, gare Thouars, hopital Thouars, St Jean, Taizé, St Jouin, Riblaire) pour 92 places. 2 aires équipés de box vélo pour favoriser l'intermodalité (St Jean et Hopital) Adhésion à Covoit modalis en 2024 pour les trajets domiciles travail et création de 7 communautés d'utilisateurs Accompagnement en 2024 de 5 entreprises dans des diagnostics mobilité (covoiturage/vélo)	Accompagner les changements de comportement demande une animation renforcée en complément des outils en place	Créer de nouvelles aires et rendre visible les aires existantes Poursuivre le développement de l'intermodalité (vélo/marche/covoiturage) Développer de nouveaux outils de covoiturage (ex : ligne de covoiturage)
5.2 Accompagner et sensibiliser pour inciter aux modes alternatifs et limiter les déplacements	CCT	· Continuer le défi mobilité pour faire découvrir les alternatives aux familles · Faire et diffuser un "guide des déplacements du territoire" · Réflexion pour intégrer la mobilité dans des programmes pédagogiques · Proposer un accompagnement de la CCT pour élaborer des plans de mobilités et développer la non-mobilité (coworking, visio, télétravail) · Mise en avant de la mobilité lors des évènements avec le grand public	· Réduire les émissions de GES et les polluants atmosphériques. · Améliorer le cadre de vie des habitants, moins de temps dans les transports et gains financiers. · Développer la non mobilité.	engagée	Guide des mobilités diffusé auprès des partenaires, entreprises et sur le site internet de la CCT Expérimentation du dispositif Savoir rouler à vélo dans les écoles en 2023/2024 puis déploiement à toutes les écoles du territoire à partir de la rentrée 2024. Accompagnement des entreprises dans l'élaboration de diagnostic mobilité et mise en place de plan d'action en lien avec Recto Verso. Organisation de la semaine de la mobilité Présence de la cellule mobilité aux évènements du Thouarsais La crise sanitaire a facilité le déploiement de solutions de non mobilité (télétravail, visio) aujourd'hui pratiqué dans la majorité des organisations.	La mobilité automobile n'est pas contrainte sur le territoire (absence de bouchons, stationnement facile) ce qui n'incite pas à chercher des solutions alternatives	Développer un argumentaire présentant les co-bénéfices des modes de déplacement alternatif (santé, économique, lien social)
5.3 Développer les modes actifs : la marche à pied et le vélo	CCT	· Développer un plan de marchabilité en s'appuyant sur le modèle de La Rochelle · Développement d'un plan vélo autour de 4 axes permettant de définir une politique pour le développement du vélo sur le long terme	· Réduire les trajets courts en voiture en développant l'usage de la marche à pied et du vélo. · Elaborer une politique vélo sur le long terme. · Réduire les consommations énergétiques du transport de personnes (-1,7 GWh), émissions de GES (-0,46kteq CO2) et polluants atmosphériques liés au trafic routier. · Contribuer à la revitalisation des centres-bourgs.	engagée	2 plans de marchabilité réalisés avec l'installation de panneaux indiquant les durée de trajets à pieds dans le centre bourg de Thouars et St Varent en 2021. Plan vélo adopté en 2020 et mis en œuvre avec les premiers aménagements (7km de pistes cyclables sur Thouars, Louzy, Ste Verge et projet à Ste Gemme), l'installation d'arceaux vélos dans les communes dans le cadre d'un achat groupé. Reflexion en 2024 sur la priorisation des futurs aménagements	La visibilité des bornes des plans de marchabilité est discutable La mise en œuvre du plan vélo nécessite des moyens financiers conséquents	Développer un partenariat avec le département pour étudier les futurs aménagements cyclables structurants du territoire. Rendre les plans de marchabilité plus visibles lors des travaux dans les centres villes.
5.4 Intégrer la mobilité durable dans l'aménagement du territoire	CCT : service urbanisme	· Travailler sur le partage de la voirie · Rendre attractif les autres modes de déplacement que la voiture individuelle · Favoriser l'inter-modalité · Intégrer la mobilité durable dès la conception du projet · Accompagner les communes spécifiquement · Adapter les documents d'urbanisme en conséquence	· Limiter les déplacements en voiture individuelle. · Favoriser la proximité des zones d'habitats et d'équipements structurants en travaillant sur l'organisation spatiale. · Diminuer l'empreinte foncière dédiée à la voiture ainsi que son attractivité. · Développer des infrastructures favorisant la mobilité douce.	engagée	Choix d'implanté les équipements structurants de la collectivité en centre ville à proximité des services existants (Station T, Médiathèque)	Les habitants sont en attente de solutions de stationnement voiture facilité	Renforcer la communication sur les intérêts d'utiliser d'autres modes de déplacement pour les trajets les plus courts. Intégrer les solutions de mobilité alternative dans les projets d'aménagement (stationnement vélo, aménagements sécurisés...)
5.5 Mener une réflexion pour améliorer l'accès aux équipements structurants du territoire et en dehors du territoire	CCT	· Valoriser les services de transports disponibles sur le territoire et étudier leur évolution pour répondre aux problématiques de déplacement · Mise en place du service T'Solid'R en 2018 mais trop de besoins, donc étude de nouvelles solutions · Organisation de plusieurs temps d'échange pour amorcer une réflexion globale	· Rendre plus accessibles les équipements structurants du territoire. · Améliorer l'accès aux équipements concernant la santé. · Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire. · Réduire les consommations énergétiques, émissions de GES et polluants atmosphériques.	engagée	La maison des mobilités porte le service T'solidai'R qui remporte un vif succès (s'appuyant sur un réseau de bénévoles permettant l'accès notamment aux services de santé hors du territoire) La CCT communique sur l'ensemble des services de transport disponibles sur le territoire (transport à la demande, TER, T'solidai'R). Guide des mobilités mis à jour en 2023.	T'Solidai'R est victime de son succès. Manque d'animation des acteurs de la mobilité du territoire	Navette urbaine sur Thouars lancé en 2025 pour répondre aux besoins des personnes éloignées de la mobilité Etudier l'évolution du service T'Solidai'R pour adapter le service

	Maître d'ouvrage	Description	Objectif	Avancement	Commentaire	Freins	Pistes d'amélioration
Axe 5 - Une mobilité durable adaptée au milieu rural							
5.6 Maintenir et communiquer sur les transports en commun du territoire	CCT	· Maintien de la ligne de train Tours-Les sables d'Olonnes et voir les autres besoins pour le car et le train · Insister sur les avantages du car auprès des hbts · Communiquer sur les avantges du train et les trajets possibles · Faciliter la compréhension du nouveau fonctionnement de Comm'bus · Volonté de développer des relations avec le syndicat mixte des mobilités de Nouvelle-Aquitaine	· Maintenir et developper une offre de transport en commun (train et car) sur le territoire. · Promouvoir le train, le car et le comm'Bus auprès des habitants. · Réduire les consommations énergétiques, émissions de GES et polluants atmosphériques	engagée	La CCT communique sur l'ensemble des services de transport disponibles sur le territoire (transport à la demande, TER) Les élus s'impliquent pour maintenir la ligne de train Saumur/Les sables d'Olonnes. Adhésion depuis 2024 au Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilité. Réflexion initiée avec la Région pour établir un contrat d'objectif de Mobilité qui favorisera les échanges en vu d'étudier les optimisations possibles sur les lignes de transport régionales	Investissement pour la réfexion de la ligne Saumur Les Sables d'Olonne conséquent Lien avec la Région pas encore optimal sur la mobilité	Signature d'un Contrat d'Objectif Régional permettant de partager des objectifs communs Mobilisation des acteurs du ferroviaires pour permettre la refexion de la ligne Saumur / Les Sables d'Olonne
5.7 Rester en vieille et expérimenter en vue du développement de nouvelles mobilités	CCT : service mobilité durable et ingénierie	· Mise en place d'une communication sur l'usage de véhicules moins polluants · Développer les véhicules électriques en favorisant la consommation d'électricité produite localement · Etude de faisabilité sur l'installation d'une station GNV sur le Territoire · Travail de veille pour savoir quelles sont les nouvelles pratiques de mobilité · Expérimentation de l'autopartage en interne de la CCT	· Réduire les émissions de GES et les pollutions atmosphériques de la voiture. · Poursuivre le développement de solutions innovantes sur le territoire.	engagée	Mise en place d'un règlement d'usage des véhicules en interne en 2023 Achat régulier de véhicules électriques en interne Implantation d'une station BioGNV porté par Séolis Mobilité ouverte en 2023.		Rester en veille sur les nouvelles formes de mobilité (services et véhicules)
5.8 Elaborer et mettre en oeuvre un plan de déplacement au sein de la Communauté de Communes du Thouarsais	CCT : service ingénierie	· Elaboration d'un plan de mobilité en créant un comité de pilotage, en diagnostiquant et définissant les enjeux pour le programme d'actions · Etude de solution pour le covoiturage des agents de la CCT domicile-travail · Diagnostic des véhicules de la CCT pour voir si renouvellement vers des véhicules plus " propres" · Ce plan pourra s'étendre aux élus	· Développer une mobilité plus durable pour la CCT. · Optimiser les déplacements des agents (domicile-travail et trajets professionnels). · Réduire les consommations, émissions de GES et polluants atmosphériques.	engagée	Plan de mobilité administratif adopté en janvier 2020, évalué en 2023 Déploiement de stationnement vélos sur les différents sites et de vélos de service Stratégie d'achat de véhicules en fonction des usages Règlement d'usage de la flotte interne	Animation nécessaire	Poursuivre la mise en œuvre du plan de mobilité administratif
5.9 Contribuer au maintien et au développement des solutions alternatives au transport routier de marchandises.	CCT	· Intervention de la CCT pour le maintien des lignes utilisée pour le fret · Réflexion autour du fret	· Contribuer au maintien des lignes ferroviaires permettant aux entreprises du territoire de réaliser leur activité. · Favoriser le développement de solutions contribuant à la réduction du transport routier de marchandises.	engagée	Réouverture de la ligne de fret Niort/Thouars en novembre 2023 avec soutien politique important		

	Maître d'ouvrage	Description	Objectif	Avancement	Commentaire	Freins	Pistes d'amélioration
Axe 6 - Des Thouarsais engagés au quotidien dans la transition énergétique							
6.1 Accompagner le changement de comportement des adultes	CCT, Espace Info Energie	· Identification des acteurs locaux en contact avec les habitants du T · Inciter au passage à l'action · Pour changer de comportement, il faut en avoir envie et avoir confiance en sa capacité au changement	· Faire prendre conscience aux habitants du territoire de l'intérêt d'agir en faveur de l'environnement, leur donner confiance en leur capacité à agir. · Faire en sorte que les habitants du territoire s'engagent dans la transition énergétique, le développement durable. · Sensibiliser et informer 7800 ménages sur la sobriété et l'efficacité énergétique.	engagée partiellement	Accompagnement d'environ 1000 ménages Thouarsais par an et depuis 2021 dans le cadre de l'espace conseil France Rénov' Accompagnement des ménages par le service déchets : compostage, contrôle des bacs, en déchetterie Organisation d'animations permettant la sensibilisation (Nuit de la thermo, salon, visites). Communication via le site internet CCT, Facebook Thouarsais Ecocitoyens, magazine Territoire	Temps d'animation très chronophage	Adapter les stratégies de communication vers l'accompagnement au changement
6.2 Sensibiliser les enfants à la transition énergétique	CCT	· Proposer les programmes pédagogiques existants sur l'énergie et le CC aux écoles · Evolution des programmes possibles avec de nouveaux outils · Les outils pourront être proposés aux centres de loisirs et centres socio-culturels	· Développer la sensibilisation des enfants de l'école primaire au lycée sur les enjeux de la transition énergétique et climatique. · Assurer l'engagement des plus jeunes dans la transition énergétique et le développement durable. · Sensibiliser environ 500 enfants par an soit 3000 enfants sur 6 ans.	engagée	Mise en place de programmes pédagogiques pour les élèves de cycle 3. Chaque année environ 12 classes participent à ces programmes pédagogiques gratuits pour les écoles pour un budget de 6000€ du service énergie climat		Faire évoluer l'accompagnement des scolaires avec le programme soutenu par l'inspection académique, permettant de renforcer l'implication des élèves.
6.3 Favoriser la réduction des déchets à la source	CCT : Service déchets	· Développement de la sensibilisation à l'accompagnement aux changements par le service déchet · Favoriser le don et le réemploi · Promotion du service de location de couches lavables · Incitation au compostage, broyage de déchets verts et distribution de broyas · Sensibilisation du grand public à la réduction des déchets · Conseils personnalisés pour réduire la production de déchets · Poursuivre le développement des animations pédagogiques	· Réduire les proportions de déchets qui vont à l'enfouissement. · Réduire la consommation des ressources et le gaspillage. · Elaboration du PLPDMA pour poursuivre les actions engagées, en lien avec le nouveau schéma de collecte.	engagée	Actions portées par le service déchets : Mise en place d'une convention pour le réemploi en lien avec Emmaüs sur la déchetterie de Louzy Mise en place, promotion et gratuité du service de location de couches lavables Incitation au compostage, au broyage de déchets verts et à la distribution de broyas Sensibilisation du grand public à la réduction des déchets Poursuivre et développer des animations pédagogiques à destination des enfants sur le thème de la prévention et du tri des déchets en insistant notamment sur l'enjeu du gaspillage alimentaire.		Poursuivre les actions de prévention en les liant aux enjeux de l'économie circulaire (allongement de la durée de vie, réemploi, réparation...)
6.4 Optimiser le tri des déchets	CCT : Service déchets	· Optimiser la collecte et le tri des déchets · Améliorer le tri = Améliorer le réemploi des objets, renforcement du travail avec Emmaüs · Développer une meilleure gestion des biodéchets	· Améliorer la qualité du tri. · Valoriser plus de déchets recyclables. · Optimiser les parcours des collectes (OM et recyclables). · Diminuer l'enfouissement.	engagée	Les Déchets Ménagers Assimilés ont diminué de 4,8% entre 2010 et 2024 Les ordures ménagères ont diminués de 47 % Les emballages collectés ont augmenté de 191% (sans le verre et le papier) Mise en place de la tarification incitative en 2021 Incitation au compostage avant l'entrée en vigueur de la loi sur les biodéchets	Méconnaissance et peu d'offre de réparation pour limiter les déchets électriques et électroniques. Des déchets verts dépendants des conditions climatiques Arrêt de la collecte des biodéchets des professionnels par le SPPGD (et le coût des solutions privées), une étude est en cours par recto verso pour les accompagner sur ce volet.	Poursuivre les actions de sensibilisation afin d'optimiser le tri des déchets et les lier aux sujets de prévention.
6.5 Sensibiliser au jardinage écologique les particuliers et les collectivités	CCT : Service ingénierie	· Continuer l'accompagnement dans la démarche Terre Saine en formant les élus et agents communaux · Informer les particuliers de l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires · Etudier la mise en place d'une collecte et destruction des produits phyto interdits que détiennent les collectivités et particuliers	· Atteindre l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des collectivités du territoire. · Contribuer à faire respecter l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaire auprès des particuliers. · Contribuer à la réduction des émissions de GES, à la protection des sols, de la biodiversité et de la ressource en eau.	engagée partiellement	Les conseillers du service public de la rénovation conseillent les particuliers sur le renouvellement de leur chauffage au bois. La collectivité a étudié les opportunités de renouvellement et d'optimisation de ses réseaux de chaleur biomasse à St Varent.	Fin de la démarche Terre Saine	Développer un argumentaire intégrant différents enjeux de la transition écologique pour soutenir les jardinages écologiques (santé, biodiversité, qualité de l'eau)

	Maître d'ouvrage	Description	Objectif	Avancement	Commentaire	Freins	Pistes d'amélioration
Axe 6 - Des Thouarsais engagés au quotidien dans la transition énergétique							
6.6 Favoriser l'exemplarité de la collectivité en maintenant la labellisation Cit'Ergie	CCT	· La CCT labellisée Cit'ergie doit justifier la mise en place d'un programme d'actions à mener d'ici 2021 - Mobilité durable - Gestion du patrimoine bâti - Favoriser les achats éco-responsables · Etude par la CCT des mesures qui permettraient d'améliorer le travail des agents lors d'évènements extrêmes	· Etre dans une démarche d'amélioration continue. · Structurer une transversalité afin que l'ensemble des services soit sensible aux enjeux Energie-Climat. · Bénéficier d'un accompagnement externe, de conseils neutres et de mise en relation avec les autres collectivités engagées dans la démarche facilitant le partage des expériences. · Renouveler le label et atteindre le niveau Cit'ergie GOLD (atteindre d'au moins 75 % de son potentiel)	engagée	Labellisation renouvelée en 2021 avec l'obtention d'une étoile supplémentaire (4/5)		Renforcer le suivi du programme d'actions TETE et l'accompagnement des services afin de viser la labellisation 5 étoiles lors du renouvellement de la labellisation

III. Conclusion

La Communauté de Communes du Thouarsais comptait 44 actions, divisées en 6 axes, à la mise en place de son plan climat. Après 5 années de mise en œuvre, 90% des actions sont engagées ou réalisées sur le territoire.

Seulement 9% des actions figurant dans le plan n'ont pas été initiées ce qui représente 4 actions sur les 44.

Des axes ont davantage été développés. L'axe 2 « Un mix énergétique renouvelable, puissant et citoyen » est celui qui a le taux de réalisation le plus haut avec 77 %. Il est suivi par l'axe 5 « Une mobilité durable adaptée au milieu rural » réalisé à 75%.

L'axe 1 « Bâti économe en énergie et adapté au changement climatique » présente un taux de réalisation de 40 %. 2 actions sur 5 sont non initiées pour des raisons de capacité de recrutement. Ainsi la priorité a été de pérenniser le service public de la rénovation de l'habitat à destination des particuliers avec la mise en place d'une subvention locale en complément des aides nationales : T'rénov'.

Les axes 3, 4 et 6 ont un taux de réalisation très satisfaisant : entre 67 à 69 %.

L'évaluation à mi-parcours permet de réinterroger le plan d'actions au regard des dynamiques de consommations d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques mais également des capacités des porteurs de projet.

Ainsi la Communauté de Communes propose de modifier le programme d'action en :

Supprimant les actions suivantes :

- 2.3 Développer une société locale de production d'énergies renouvelables
- 2.6 Installer des systèmes solaires sur les bâtiments agricoles
- 2.11 Expérimenter un Smart Grid avec le projet MAESTRO
- 4.4 Intégrer les risques naturels liés aux changements climatiques dans les documents d'urbanisme
- 4.6 Optimiser les plans Canicules dans les communes

Modifiant les actions suivantes :

Action	Partie de l'action à modifier	Modification
1.2 Accompagner les particuliers dans la rénovation performante de leur logement	Descriptif	Communiquer sur les enjeux d'un bon entretien des équipements de chauffage afin maîtriser les consommations et les émissions de polluants atmosphériques.

Action	Partie de l'action à modifier	Modification
1.3 Favoriser la construction à énergie positive et adaptée aux changements climatiques	Titre + Descriptif	Titre : Favoriser la construction et la rénovation à énergie positive sobre en carbone adaptée aux changements climatiques. Descriptif : Réalisation d'un annuaire de l'éco-construction et des fournisseurs/producteurs de matériaux biosourcés. Communiquer sur des retours d'expérience de maison autonome, BEPOS, ou de rénovation BBC. Organiser des animations et des visites autour de l'éco-construction.
2.5 Développer le solaire photovoltaïque chez les particuliers et les acteurs industriels et tertiaires	Descriptif	Ajouter : Inciter les habitants à investir dans le solaire photovoltaïque de manière individuelle ou collective en proposant un guide et/Ou un accompagnement à l'émergence de projet d'autoconsommation collective ou de groupement de commande.
2.9 Promouvoir la géothermie	Descriptif	Ajouter : Etudier le potentiel géothermique du territoire.
5.3 Développer les modes actifs : la marche à pied et le vélo	Descriptif	Ajouter : Etudier l'évolution du service de location de vélos, T'Vélos.
6.5 Sensibiliser au jardinage écologique les particuliers et les collectivités	Descriptif	Mettre à jour le descriptif pour intégrer une communication sur la gestion des jardins.

Ajoutant les actions suivantes :

Intitulé de l'action	Descriptif succinct	Axe
Sensibiliser les acteurs du territoire à la gestion intégrée et la réutilisation des eaux pluviales	Réalisation d'un document de communication ou animation de réunions d'information à destination de tous sur les enjeux de la désimperméabilisation du sol, la gestion intégrée et la réutilisation des eaux pluviales.	4

Intitulé de l'action	Descriptif succinct	Axe
Mettre en œuvre une démarche territoriale de sobriété	Evaluer avec le baromètre de la sobriété la progression de la sobriété dans les actions portées par la CCT.	6
Engager un débat sur l'agrivoltaïsme	Les agriculteurs et les élus sont très sollicités par des porteurs de projets agrivoltaïques. Il est nécessaire de rester en veille sur les projets qui pourraient émerger ainsi que sur la réglementation afin de créer un socle de connaissances commun et un débat sur ce sujet.	2

L'évaluation des actions du Plan Climat Air Energie Territorial a permis de mettre en évidence un très bon taux de mise en œuvre des actions et d'identifier les freins qui n'ont pas permis d'aller au-delà des actions menées :

- Le manque de moyens financiers et humains
- Des priorités politiques nécessaires pour avancer les projets en fonction du contexte budgétaire du territoire
- La complexité de certains dossiers qui demande l'appui d'une expertise
- Une mobilisation citoyenne qui se développe différemment selon les territoires

La mise à jour du Plan Climat Air Energie Territorial qui devra débuter dans les très prochaines années aura pour objectif de refaire le point sur les trajectoires de consommations d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre, d'émission de polluants et de production d'énergie renouvelable.

Ce temps fort de la vie d'un Plan Climat sera également l'occasion de mettre à jour le diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique et d'étudier l'ensemble des données réglementaires.

Une nouvelle stratégie et un nouveau programme d'action découleront de cette démarche de mise à jour.